

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur l'information financière intermédiaire

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur l'information financière intermédiaire

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

68, Avenue de la libération

BP 1172, Lomé - Togo

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Institution, nous avons procédé à l'examen limité des comptes intermédiaires individuels (résumés) de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 Juin 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires individuels (résumés) qui comprennent la situation financière, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur cette information financière intermédiaire.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la Norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes individuels intermédiaires résumés au 30 juin 2025 de la BOAD, avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'émis par l'IASB relative à l'information financière intermédiaire.

Lomé, le 18 septembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte Togo



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Kodjo AKPATIGBE'. The signature is written over a circular blue stamp. The stamp contains the word 'Deloitte.' in the center, with 'BOAD' and 'Togo' at the bottom, and a phone number '98 88 71 08' at the top. There are also some smaller numbers and symbols around the perimeter of the stamp.

Kodjo AKPATIGBE
Associé

**Etats financiers
intermédiaires résumés
au 30 Juin 2025**



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL DE LA BOAD AU 30 JUIN 2025

SEPTEMBRE 2025

SOMMAIRE

A- RAPPORT D'ACTIVITE DE LA BANQUE AU 30 JUIN 2025	3
B- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025.....	8
ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	9
ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	10
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	11
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	13
NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD.....	14
NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS	14
NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES.....	34
NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	37
NOTE 5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI.....	38
NOTE 6. TITRES DE CAPITAL DETENUS	41
NOTE 7. COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	44
NOTE 8. IMMOBILISATIONS.....	46
NOTE 9. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	48
NOTE 10. FONDS AFFECTÉS	52
NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	52
NOTE 12. CAPITAUX PROPRES.....	54
NOTE 13. PRODUIT NET BANCAIRE	56
NOTE 14. COÛT DU RISQUE.....	57
NOTE 15. CHARGES LIEES AUX ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT.....	57
NOTE 16. GESTION DES RISQUES.....	57
NOTE 17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	61
NOTE 18. ENGAGEMENTS HORS BILAN	63
NOTE 19. EFFETS DE LA SITUATION SECURITAIRE ET SOCIO-POLITIQUE SUR LES COMPTES DE LA BANQUE	64
NOTE 20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	65

A-RAPPORT D'ACTIVITE DE LA BANQUE
AU 30 JUIN 2025

1- CONTEXTE

Après la pandémie de COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les pressions inflationnistes de 2022-2023, la reprise de l'activité économique mondiale est demeurée lente et inégale en 2024 dans un contexte marqué également par la guerre au Moyen-Orient.

Selon les dernières prévisions de l'édition d'avril 2025 des Perspectives de l'économie mondiale du FMI, le taux de croissance de l'économie mondiale s'établit à 3,3 % en 2024, contre 3,5% en 2023. Il devrait toutefois reculer en 2025, à 2,8 %, dans un contexte d'incertitude et de tensions commerciales accrues dû à l'application de droits de douane par les USA qui atteignent des niveaux jamais vus depuis un siècle et du haut niveau d'incertitude du moment. Dans les pays avancés, la croissance s'établit à 1,8% en 2024 (après 1,7% en 2023). Elle est projetée à 1,4% en 2025, selon la mise à jour d'avril 2025 des Perspectives de l'économie mondiale, pénalisée par la montée des barrières commerciales, un durcissement des conditions financières et l'affaiblissement de la confiance des ménages et des entreprises.

Aux États-Unis, la croissance recule à 2,8% en 2024. Le ralentissement s'accentuerait en 2025 (+1,8 %), sous l'effet d'une incertitude accrue entourant l'action publique, du durcissement des conditions commerciales (droits de douane) et d'une consommation moins vigoureuse.

Dans la zone euro, la croissance passe de 0,4% en 2023 à 0,9% en 2024 puis devrait s'établir à 0,8% en 2025.

Dans les pays émergents et en développement, la croissance demeure robuste à 4,3% en 2024 (après 4,7% en 2023). Elle devrait ralentir à 3,7 % en 2025.

En Chine et en Inde, elle passe respectivement de 5,2% et 8,2% en 2023 à 5 % et 6,5 % en 2024. En 2025, la croissance ressortirait en baisse à 4% et 6,2% pour la Chine et l'Inde, en raison de l'incertitude commerciale.

En Afrique subsaharienne, l'activité économique croît de 4,0% en 2024 (après 3,6% en 2023). En 2025, la croissance fléchirait légèrement à 3,8 %. En Afrique du Sud, la croissance passe de 0,7% en 2023 à 0,6 % en 2024, puis devrait remonter à 1,0 % en 2025. Au Nigéria, elle est de 3,4% en 2024 (après 2,9% en 2023) et est projetée à 3,0 % en 2025.

Dans la zone UEMOA, le taux de croissance économique est de 6,3 % en 2024, après 5,3% en 2023, en rapport avec le dynamisme de l'activité dans l'ensemble des secteurs. Il ressortirait à 6,7% en 2025 (Rapport sur la surveillance multilatérale, Juin 2025). L'activité du secteur primaire progresse de 6,9% sous l'impulsion de la hausse de la production vivrière et de l'offre de produits de rente. Le secteur secondaire croît de 10,1%, porté notamment par l'essor des BTP, en raison de la poursuite de l'exécution des grands chantiers. La valeur ajoutée du secteur tertiaire progresse de 6,4%, en liaison avec la poursuite du dynamisme retrouvé de ses sous-secteurs depuis 2022.

S'agissant des prix, le taux d'inflation annuel a décéléré à 3,5 % en 2024 (contre 3,7 % en 2023), sous l'effet notamment du bon approvisionnement des marchés en produits locaux de grande consommation. Malgré la guerre commerciale, une baisse des tensions inflationnistes est attendue en 2025, portée par la hausse de la production de la campagne agricole 2024/2025 dans la zone UEMOA.

2- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Les évènements significatifs de la période sous-revue sont ceux ci-après :

2.1. Réalisation d'une émission hybride de 500 millions USD

La BOAD a réalisé avec succès, le 7 février 2025, une émission de 500 millions USD d'obligations hybrides durables sur le marché international des capitaux. Cet instrument super-subordonné est assorti d'une maturité de 30 ans. Les fonds levés financeront des projets verts et sociaux, soutenant le développement durable des pays membres de l'UEMOA. Cette opération renforce la capitalisation de la BOAD et accélère la mise en œuvre du Plan Djoliba.

2.2. Rehaussement par Fitch de la perspective de la Banque de « Négatif » à « Stable ».

L'agence Fitch Ratings a confirmé, le 17 avril 2025, la note BBB de la BOAD tout en relevant sa perspective de « Négative » à « Stable ». Cette décision consacre la solidité financière de la Banque et consolide son statut unique d'émetteur de catégorie investissement en Afrique de l'Ouest.

2.3. Organisation de la première édition des BOAD Development Days

Organisée à Lomé les 12 et 13 juin 2025, la première édition des **BOAD Development Days** a rassemblé des dirigeants gouvernementaux, des partenaires techniques et financiers, le secteur privé et des experts, afin de lancer un dialogue régional sur le financement de la transition énergétique et de l'agriculture durable. Elle a mis en lumière les réalisations de la BOAD dans l'UEMOA, discuté des enjeux de la transition énergétique et de l'agriculture durable, et renforcé le positionnement de la BOAD comme acteur central de la finance climat, du développement durable et de l'intégration régionale.

2.4. Lancement de l'élaboration des Stratégies pays et de l'étude sur le positionnement stratégique de la BOAD dans le financement du Secteur privé de l'UEMOA

En janvier 2025, le Comité de Pilotage (COPIL) a lancé l'élaboration des documents de stratégies-pays de la BOAD, afin d'assurer davantage l'alignement de la vision de la Banque avec les priorités des États, ainsi que la lisibilité et la prévisibilité des interventions. Dans ce cadre, une mission de la Banque a séjourné dans les huit (08) pays de l'UEMOA au cours des mois de mars, avril et mai 2025. Elle a permis d'identifier les priorités et besoins de développement pour 2026-2030 et de collecter un portefeuille de projets (y compris les projets intégrateurs et les projets sensibles au climat) susceptibles d'être financés sur la période.

La Banque a également lancé l'Étude sur son positionnement dans le financement du secteur privé, fondée sur une approche chaîne de valeur et les enseignements des bonnes pratiques internationales, afin d'identifier des thématiques à haute valeur ajoutée pour l'Institution. La finalisation des stratégies-pays et de l'étude sur le positionnement dans le financement du secteur privé est en cours ; les conclusions seront capitalisées dans l'élaboration du prochain Plan stratégique de la BOAD couvrant la période 2026-2030.

2.5. Cap 2026-2030 : vers un nouveau Plan stratégique plus ambitieux et transformateur :

Alors que le Plan stratégique 2021-2025 arrive à son terme, la BOAD a engagé les réflexions pour l'élaboration d'un nouveau plan couvrant la période 2026-2030. Ce futur

cadre stratégique s'inscrira dans la continuité des acquis, avec l'ambition affirmée de faire plus et mieux au service du développement durable et de l'intégration régionale. Les concertations internes et les travaux préparatoires sont en cours pour définir les orientations de cette nouvelle feuille de route 2026-2030.

2.6. Obtention par la BOAD d'une certification professionnelle IFACI

La Banque a obtenu la certification professionnelle de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) pour son audit interne. Cette distinction, délivrée le 27 février 2025, atteste de la maturité organisationnelle de la fonction et de sa capacité à créer de la valeur pour la performance globale et la gouvernance de l'Institution. Cette certification renforce la crédibilité de la BOAD auprès de ses partenaires techniques et financiers. La BOAD devient ainsi la première institution financière multilatérale de développement à obtenir cette certification internationale, marquant son leadership en matière de bonnes pratiques d'audit interne.

2.7. Signature de partenariat entre la BOAD et Africa Specialty Risks visant à mener une étude de faisabilité sur la création d'une captive d'assurance

La BOAD et Africa Specialty Risks (ASR) ont signé, le 10 février 2025, un partenariat pour mener une étude de faisabilité relative à la création d'une captive d'assurance dédiée à l'Afrique de l'Ouest. ASR apportera son expertise en tant que prestataire technique. Cette initiative vise à renforcer la gestion des risques de la BOAD en lui permettant de maîtriser certains risques spécifiques, tout en optimisant l'allocation du capital et en soutenant davantage les projets de développement dans l'UEMOA.

2.8. Évolution des approbations et des décaissements

Au 30 juin 2025, le volume global des financements consentis (toutes opérations confondues) au titre du premier semestre de l'année 2025, s'établit à 707,9 milliards de FCFA. Les décaissements au 30 juin 2025, se sont établis à 351 milliards de FCFA.

2.9. Présentation du profil financier

Le total bilan de la Banque ressort à 4 256 milliards FCFA contre 3 893 milliards au 31 décembre 2024. La situation financière de la Banque reste saine. A fin juin 2025, elle est notamment marquée par des fonds propres représentant 40,30% du total bilan et le rapport encours des emprunts / fonds propres (ratio d'endettement) s'établit à 158%, en nette amélioration par rapport au 31 décembre 2024 où il se situait à 177% pour une norme statutaire de 300% maximum.

Ce bon niveau du ratio d'endettement, en dépit de la hausse des encours d'emprunts du fait des tirages sur la période, résulte du renforcement du niveau des fonds propres consécutif (i) au résultat réalisé au cours du premier semestre 2025, (ii) aux libérations successives de l'augmentation de capital de septembre 2022 et (iii) essentiellement à la mobilisation d'une dette subordonnée de 500 millions de dollars sur le marché financier international.

3- PERSPECTIVES

Au regard des acquis enregistrés, le défi pour la Banque est de préserver, voire améliorer la qualité de sa signature financière internationale pour mobiliser davantage de ressources afin de soutenir convenablement ses Etats membres dans leurs ambitions de développement. Dans ce cadre, elle poursuivra le renforcement de son cadre de gestion

des risques et veillera à la consolidation de sa solvabilité et de l'adéquation de ses fonds propres. Le renforcement continu du cadre de gestion des risques se traduit par une mise à niveau constante aux standards internationaux. Les principales mesures de consolidation des fonds propres envisagées sont la poursuite des souscriptions et libérations de l'augmentation du capital 2022.

B-ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2025

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF	Note	30/06/2025	31/12/2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	600 423	515 905
Actifs financiers au coût amorti	5	3 418 731	3 068 111
- Créances interbancaires		32 434	33 989
- Créances sur la clientèle		2 502 015	2 372 600
- Prêts au personnel		24 883	23 977
- Portefeuille titres de dettes		854 598	632 471
- Créances sur actionnaires à libérer		4 800	5 075
Participations	6	173 959	157 661
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat		11 212	10 625
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		162 747	147 036
Comptes de régularisation et actifs divers	7	41 986	130 214
- Actifs dérivés		8 071	108 895
- Comptes de régularisation actif		22 953	9 458
- Autres actifs		10 961	11 860
Immobilisations corporelles	8	6 703	6 966
Immeubles de placement	8	596	605
Immobilisations incorporelles	8	1 368	1 305
Actifs non courants détenus en vue de la vente	8	12 711	12 711
TOTAL ACTIF		4 256 478	3 893 477
PASSIF	Note	30/06/2025	31/12/2024
Passifs financiers au coût amorti	9	2 710 514	2 482 092
- Dettes interbancaires		7 770	7 913
- Dettes représentées par un titre		1 445 460	1 573 354
- Autres emprunts		855 874	772 090
- Dettes subordonnées		401 410	128 736
Fonds affectés	10	124 783	105 291
Comptes de régularisation et passifs divers	11	89 271	43 319
- Passifs dérivés		43 872	3 366
- Comptes de régularisation passif		30 198	24 351
- Autres passifs		15 201	15 601
Provisions		12 989	13 185
TOTAL Passifs		2 937 557	2 643 887
Capital		429 872	393 770
- Capital souscrit		1 525 750	1 525 750
- Capital sujet à appel		-892 170	-892 170
- Capital à libérer		-194 427	-230 529
- Coût lié à la libération différée du capital		-9 281	-9 281
Primes d'émission		2 622	2 622
Réserves		886 427	853 198
- Réserves affectées aux activités de dévelop.		76 050	76 050
- Réserves de juste valeur sur instruments de capitaux propres		52 422	50 284
- Réserves de couverture de flux de trésorerie		-152	-17 580
- Autres réserves		26	26
- Résultats non distribués		737 455	706 554
- Réévaluation du passif au titre des régimes de retraites		-1 538	-1 538
- Résultat en instance d'affectation		0	0
- Résultat de l'exercice		22 163	39 402
TOTAL Capitaux propres	12	1 318 921	1 249 590
TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES		4 256 478	3 893 477

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Compte de résultat		Note	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts et produits assimilés			94 127	89 523
Intérêts et charges assimilées			-58 030	-44 147
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts)</i>			<i>36 097</i>	<i>45 376</i>
Commissions (produits)			3 327	4 797
Commissions (charges)			-3 992	-1 490
<i>Soustrait (Marge sur Intérêts et commissions)</i>			<i>35 433</i>	<i>48 683</i>
Gains de change (a)			166 553	13 877
Pertes de change (b)			-232	-48 310
Gains/pertes sur instruments de couverture (c)			-158 757	43 726
<i>Gains/pertes nets sur devises (a+b+c)</i>			<i>7 564</i>	<i>9 292</i>
<i>Soustrait</i>			<i>42 996</i>	<i>57 975</i>
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R			588	302
Dividendes reçus			1 250	4 391
<i>Produit net bancaire</i>		13	<i>44 834</i>	<i>62 667</i>
<i>Coût du risque</i>		14	<i>-6 829</i>	<i>-18 690</i>
Dotations des Etats			3 200	3 200
Autres produits d'exploitation			121	175
Charges liées aux activités de développement		15	-639	-689
Charges générales d'exploitation			-18 421	-18 025
- Frais de personnel			-11 125	-9 944
- Amortissements			-685	-660
- Autres			-6 611	-7 420
Autres charges d'exploitation			-103	-12
<i>Autres résultats d'exploitation</i>			<i>-15 842</i>	<i>-15 351</i>
Résultat de la période			22 163	28 627
Autres éléments du résultat global				
Eléments susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (d)			17 428	-434
Couverture de flux de trésorerie			17 428	-434
Eléments non susceptibles de reclassement ultérieur en résultat (e)			2 138	-11 925
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres			2 138	-11 925
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies			0	0
<i>Autres éléments du résultat global (d+e)</i>			<i>19 566</i>	<i>-12 359</i>
Résultat global			41 729	16 268

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres au 31 décembre 2024	Capital				Primes d'émission	Réserves						Total
	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital		Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres à la JVOCI (IFRS 9)	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	
Capitaux propres au 1er janvier 2023	1 511 000	-892 170	-274 818	-17 911	2 622	76 050	26	-1 321	58 152	1 092	713 945	1 176 668
Augmentation de capital capital sujet à appel	14 750											14 750
Augmentation des créances actionnaires de l'exercice			-14 750									-14 750
Effet d'actualisation du Coût lié à la libération différée du capital			-8 630	8 630								0
Libération de capital de l'exercice 2024			67 669									67 669
Affectation du résultat de l'exercice 2023											-8 000	-8 000
Résultat au 31 décembre 2024											39 402	39 402
Autres éléments du résultat global												
Variation de résultats non distribués									0			0
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres									-7 868		0	-7 868
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves											608	608
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								-216				-216
Variation en OCI des instruments de couverture									-18 672			-18 672
Sous-total autres éléments du Résultat global	0	0	0	0	0	0	0	-216	-7 868	-18 672	608	-26 149
Résultat global de l'exercice 2024	0	0	0	0	0	0	0	-216	-7 868	-18 672	40 010	13 253
Transferts												0
Contributions et distributions												
Total des transactions avec les actionnaires												
Solde au 31 décembre 2024	1 525 750	- 892 170	- 230 529	- 9 281	2 622	76 050	26	-1 538	50 284	-17 580	745 955	1 249 590

Variation des capitaux propres au 30 juin 2025	Capital souscrit	Capital sujet à appel	Capital à libérer	Coût lié à la libération différée du capital	Primes d'émission	Réserves affectées aux activités de développement	Autres réserves	Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	Pertes ou gains résultant de l'évaluation des instruments de capitaux propres à la JVOCI (IFRS 9)	Valorisation des instruments de couverture	Résultats non distribués	Total
Capitaux propres au 1er janvier 2025	1 525 750	-892 170	-230 529	-9 281	2 622	76 050	26	-1 538	50 284	-17 580	745 955	1 249 590
Augmentation de capital	0											0
capital sujet à appel												
Augmentation des créances actionnaires de l'exercice			0									0
Effet d'actualisation du Coût lié à la libération différée du capital												0
Libération de capital de l'exercice 2025			36 102									36 102
Affectation du résultat de l'exercice 2024											-8 500	-8 500
Résultat au 30 juin 2025											22 163	22 163
Autres éléments du résultat global												
Reclassement plus ou moins valeur sur titres cédés											0	0
Variation de juste valeur sur instruments de capitaux propres (IFRS 9)									2 138		0	2 138
Reclassement des plus values sur instruments de capitaux propres en réserves											0	0
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies								0				0
Variation en OCI des instruments de couverture										17 428		17 428
Sous-total autres éléments du Résultat global	0	0	0	0	0	0	0	0	2 138	17 428	0	19 566
Résultat global de l'exercice 2025	0	0	0	0	0	0	0	0	2 138	17 428	22 163	41 729
Transferts												0
Contributions et distributions												
Total des transactions avec les actionnaires												
Solde au 30 juin 2025	1 525 750	- 892 170	- 194 427	- 9 281	2 622	76 050	26	- 1 538	52 422	-152	759 618	1 318 921

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Eléments	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Flux de trésorerie des activités opérationnelles			
Résultat de la période		22 163	28 627
<i>Ajustements liés à des éléments non-monétaires et autres éléments</i>			
Gains/pertes non réalisés		-7 562	-9 302
Gains de change		0	-107
Perte de change		0	117
Dotations aux amortissements		685	660
Dépréciations		0	0
Coût du risque		6 829	18 690
Gains/pertes sur instruments de capitaux propres évalués à la JV/R		-588	-302
Autres éléments (*)		-3 397	-2 424
		-4 032	7 331
Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles			
Créances interbancaires		1 554	-18 624
Décaissement sur créances sur la clientèle		-298 815	-170 052
Remboursement sur créances sur la clientèle		222 164	203 888
Autres créances sur la clientèle		-58 707	-72 479
Prêts au personnel		-906	-1 750
Portefeuille titres		-223 014	13 860
Autres actifs et compte de régularisation actifs		-12 826	-7 744
Dettes interbancaires		-143	-152
Variation actifs et passifs dérivés			0
Autres dettes		44 879	43 068
Autres passifs		16 438	28 460
		-309 375	18 475
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a)		-291 244	54 433
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-384	-674
Ventes d'immobilisations corporelles		4	1
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-95	-40
Ventes d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisitions de participations		-13 597	-2 042
Ventes de participations		24	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement (b)		-14 048	-2 755
Flux de trésorerie des activités de financement			
Ressources provenant des actionnaires		39 807	45 159
Rachat d'actions		0	0
Émission de dettes		449 447	118 072
Remboursement/Dettes représentées par un titre		-36 274	-36 669
Remboursement/Autres emprunts		-63 169	-44 294
Flux de trésorerie des activités de financement (c)		389 811	82 268
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (a+b+c)		84 519	133 946
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4	515 905	419 516
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4	600 423	553 462
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES			
Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts et dividendes :			
Intérêts payés		-50 364	47 582
Intérêts reçus		72 354	65 041
Dividendes reçus		618	4 138

(*) La ligne « autres éléments » est constituée de la neutralisation des plus ou moins-values de cession d'immobilisations, la sortie de trésorerie pour le paiement de la retraite du personnel et la neutralisation de l'effet d'actualisation de la subvention à verser par les Etats à la BOAD.

NOTE 1. ACTIVITE DE LA BOAD

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) créée par un traité signé le 14 novembre 1973.

La BOAD est devenue opérationnelle en 1976.

Etablissement public à caractère international, la BOAD a son Siège social à Lomé (TOGO) au 68, avenue de la libération et des Missions Résidentes dans chacune des capitales des sept autres pays de l'UEMOA.

Son actionnariat comprend, outre les Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), trois Etats européens (Allemagne, Royaume de Belgique et France), ainsi que la Banque Africaine de Développement et la Banque Européenne d'Investissement, la Chine populaire, Exim Bank Inde et le Royaume du Maroc.

La BOAD a pour objet, aux termes de l'article 2 de ses Statuts, de " *promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de contribuer à la réalisation de l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest*" en finançant des projets prioritaires de développement. Elle intervient dans les domaines suivants : développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergies, ressources naturelles, industries, agro-industries, transport, tourisme, santé-éducation, institutions financières et autres services.

Pour financer ses activités, la Banque, aux termes de l'article 37 de ses statuts, peut émettre des emprunts sur le marché intérieur de l'Union ou sur les marchés financiers extérieurs et contracter des prêts auprès des organismes internationaux ou étrangers publics ou privés, de toutes durées d'échéance et de toutes conditions de remboursement, tant en monnaie de l'Union qu'en devises étrangères ou en unités de compte qu'il paraîtra convenable au Conseil d'Administration de la Banque.

Conformément à l'article 44 de ses statuts, la Banque, ses revenus, ses actifs, ainsi que les transactions et opérations qu'elle réalise au titre de ses statuts, sont exonérés de tous les impôts directs ou indirects. Il n'est perçu sur les obligations émises par la Banque ou les intérêts qui en proviennent, quel que soit le détenteur de ces titres, aucun impôt par les Etats ou les collectivités de l'Union.

NOTE 2. RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS

Les principes comptables fondamentaux appliqués par la Banque sont résumés ci-dessous.

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers individuels au 30 juin 2025 ont été établis conformément à la norme comptable IAS¹ 34 « *Information financière intermédiaire* », telle que publiée par l'IASB² qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

¹ International Accounting Standards (IAS)

² International Accounting Standards Board (IASB)

Les notes annexes ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

Les états financiers individuels au 30 juin 2025 ont été établis suivant les mêmes principes qu'au 31 décembre 2024, sous réserve des spécificités de la norme IAS 34.

Par ailleurs, les activités de la Banque ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats au 30 juin 2025 ne sont donc pas influencés par des facteurs de saisonnalité (climat par exemple).

2.2 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Banque est le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA/XOF). C'est également sa monnaie de présentation.

Tous les chiffres des états financiers de la BOAD sont présentés en millions de FCFA (MFCFA) sauf précision contraire.

2.3 Base de présentation des informations financières : Continuité d'exploitation

Les états financiers individuels pour l'exercice clos le 30 juin 2025 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation dans la mesure où la Banque n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités ou de réduire de façon significative la taille de ses activités.

La Banque dispose des ressources suffisantes pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. Pour procéder à cette évaluation, la Direction de la Banque a pris en compte un large éventail d'informations, notamment les projections de rentabilité, les exigences réglementaires en matière de fonds propres et les besoins de financement. L'évaluation comprend également l'examen de scénarios économiques défavorables raisonnablement possibles et de leur impact potentiel sur la rentabilité, le capital et la liquidité de la Banque.

2.4 Principales bases d'évaluation

Les états financiers individuels sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants, évalués sur une base différente lors de chaque date de clôture :

Eléments	Base d'évaluation
Instruments financiers dérivés	Juste valeur
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le résultat ou par les autres éléments du résultat global	Juste valeur
Valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies moins la juste valeur des actifs de régime	Juste valeur des actifs du régime, diminuée de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, limitée comme expliqué dans la Note 2.15.2.
Créances interbancaires, Créances sur la clientèle, Prêts au personnel, Portefeuille titres de dettes, Créances sur actionnaires à libérer, Dettes interbancaires, Dettes représentées par un titre, Autres emprunts et Dettes subordonnées.	Coût amorti

2.5 Jugements comptables cruciaux et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers, conformément aux normes IFRS Accounting Standards, nécessite de la part de la Direction de la Banque, des estimations, des hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment. Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

2.5.1 Les principaux jugements

Classement

La politique comptable de la Banque exige que les actifs et les passifs financiers soient comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables. Cette décision exige un jugement significatif portant sur le classement.

Evaluation

Conformément à chaque catégorie, l'évaluation des actifs financiers de la Banque se fait conformément à IFRS 9 (prêts et créances, titres de capital détenus et portefeuille d'autres titres de dettes détenus).

(Cf. les notes 19.1.5.2. et 19.1.6 de la liasse au 31 décembre 2024 : (i) Établissement des critères permettant de déterminer si le risque de crédit sur un actif financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, (ii) détermination de la méthodologie pour incorporer les informations de l'environnement macro-économique (forward-looking) dans la mesure de l'ECL et (iii) sélection et approbation des modèles utilisés pour mesurer l'ECL).

(Cf. Note 2.8 : Classification des actifs financiers : évaluation du modèle d'entreprise dans lequel les actifs sont détenus et évaluation de la question de savoir si les termes contractuels de l'actif financier sont SPPI).

2.5.2 Les principales hypothèses et incertitudes liées aux estimations

La Banque utilise aussi des estimations pour ses états financiers individuels qui se présentent comme suit :

Dépréciation des créances à la clientèle :

Tous les titres de dettes de la BOAD sont classés en actifs financiers évalués au coût amorti et nécessitent la détermination des dépréciations (ECL).

La détermination des paramètres d'entrée dans le modèle d'évaluation des ECL telles que les probabilités de défaut, la prise en compte des hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrables (facteurs de conversion en équivalents de crédit par exemple) et des informations relatives au forward-looking (*voir note 2.8.2.2*).

Evaluation de la juste valeur des titres de capital détenus : A chaque arrêté, la Banque passe en revue son portefeuille de **capital détenus** afin d'évaluer sa juste valeur en

fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des variations de juste valeur (*voir note 2.6*).¹⁷

Evaluation de la juste valeur des dérivés : A chaque arrêté, la Banque recourt à un spécialiste qui procède à l'évaluation des dérivés (instruments de couverture qui ont été mis en place pour se prémunir contre le risque de change sur les emprunts contractés en DTS et en USD) (*voir note 2.20*).

Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles (*voir note 2.15*).

2.6. Juste valeur des instruments financiers

2.6.1 Définition et hiérarchie de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la Banque s'appuie sur des données de marché observables.

Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

Niveau 1 : juste valeur sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Les instruments de cette catégorie concernent des titres détenus dans certains Fonds Communs de Placements (FCP) et dans certaines Sociétés à Capital Variable (SICAV) dont la valorisation est faite en retenant la valeur liquidative de ces derniers, étant entendu que cette valeur liquidative est déterminée à l'aide de la valeur de marché des actifs cotés qui composent les FCP ou les SICAV.

Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

2.6.2 Méthodes de valorisation

La juste valeur des instruments financiers est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si le prix disponible ne reflète pas la juste.

Lorsque des informations tierces, telles que des cotations, sont utilisées pour mesurer la juste valeur, la source de référence est celle publiée sur le bulletin officiel de la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par la BOAD ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables et/ou non observables.

2.6.3. Cadre d'évaluation

La Banque a mis en place un cadre de contrôle pour la mesure des justes valeurs. Ce cadre comprend une validation des résultats de la juste valeur effectuée par la Direction des risques.

La gouvernance en matière de valorisation s'articule autour des lignes de défense suivantes : **Direction des risques** et **Comité des engagements**.

- **Direction des risques**

La Direction des risques est responsable de l'évaluation des instruments financiers à chaque arrêté comptable et soumet les résultats au Comité des engagements pour validation.

- **Comité des engagements**

Le Comité des engagements procède à une revue indépendante des résultats de la juste valeur et approuve lesdits résultats.

2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les dépôts bancaires de plus de trois (3) mois sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de la clause spécifiant qu'ils peuvent être dénoués à tout moment sans pénalité. Seule une demande de remboursement par anticipation au moins trois (03) jours ouvrés avant la date de remboursement souhaitée doit être adressée à la Banque.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements (*opérationnels et fonctionnels*) de trésorerie à court terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût amorti dans l'état de la situation financière.

2.8. Actifs financiers au coût amorti

Il s'agit des instruments de dettes qui sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de pure collecte. Cette catégorie d'actifs financiers inclut :

- Créances interbancaires
- Créances à la clientèle
- Prêt au personnel
- Créances sur actionnaires
- Portefeuille de titre de dettes

2.8.1. Créances interbancaires

Les créances interbancaires regroupent les prêts interbancaires, les intérêts qui y sont rattachés ainsi que les intérêts à recevoir sur les dépôts à vue auprès de la BCEAO. Au 30 juin 2025, toutes ces créances sont à échéance à un an au plus.

Les créances interbancaires sont enregistrées à leur coût amorti représentant le nominal et les intérêts courus. Ces opérations n'impliquent aucun frais de transaction ni de dossier.

2.8.2. Créances à la clientèle

Caractéristiques générales des créances à la clientèle

Le portefeuille de prêts de la Banque comprend les prêts accordés dans les secteurs public

(*non marchand et marchand*) et privé.

Les prêts consentis par la BOAD sont libellés en Francs CFA et sont octroyés à taux fixes. Tous les prêts sont comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif. Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserves des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

Intérêts et commissions sur créances à la clientèle

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur Juste valeur puis évalués au coût amorti à chaque arrêté. Les intérêts et commissions d'engagement sur prêts accordés à la clientèle sont enregistrés au taux d'intérêt effectif (*TIE*) au cours de l'exercice au titre duquel ils sont acquis. Les intérêts courus mais non encore échus à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés en intérêts sur prêts à recevoir.

Les intérêts de retard sont décomptés sur les échéances impayées après un délai de grâce d'un mois.

Les commissions flat (*frais de dossier*) sont des commissions perçues une seule fois à l'évaluation du projet. Lorsqu'elles constituent des coûts de transaction au sens d'IFRS9 elles sont intégrées au coût amorti du crédit correspondant.

Les commissions d'arrangement de financement qui ne constituent pas des coûts de transactions sont comptabilisées en résultat dès leur réalisation.

2.8.2.1 Prêts aux Etats

Les prêts aux Etats sont enregistrés initialement à leur juste valeur au bilan conformément aux normes IFRS, puis évalués au coût amorti.

Certains de ces prêts bénéficient de bonifications d'intérêt au profit des Etats, basées sur les ressources de dons, provenant souvent de tiers et mises à disposition de la BOAD, permettant ainsi la prise en charge d'une partie des intérêts sur la base des dispositions contractuelles.

-Indexation des prêts aux Etats

La Banque a mis en place une politique de couverture systématique du risque de change sur ses dettes en devises hors euros par l'acquisition de contrats à terme pour chaque dette contractée en devises hors euros (**voir 2.19 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**).

2.8.2.2 Dépréciation des créances à la clientèle

Le portefeuille est segmenté en trois buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine (*comptabilisation initiale*) :

- **le bucket 1** : instruments considérés comme totalement sains (qui se remboursent normalement sur la base des clauses contractuelles, sans impayés de plus de 90 jours pour les privés ou 180 jours pour les souverains) et n'ayant subi aucune dégradation ou une dégradation d'un seul cran (échelle de notation interne) de leur risque de crédit depuis leur première comptabilisation ;
- ✓ Sont également classées dans ce bucket, des créances qui étaient antérieurement en Bucket2 et qui ont connu une amélioration de deux crans de leur notation interne par rapport à leur notation d'origine et comportent une notation à la clôture d'au moins GS 5.
- ✓ A la comptabilisation initiale tous les instruments financiers sont classés en bucket 1.

- **le bucket 2** : instruments dont le risque de crédit a subi une dégradation d'au moins deux crans depuis la première comptabilisation ou dont la notation est inférieure ou égale au seuil de sensibilité qui est fixé à Gs6 (instrument faible avec un risque de crédit modéré), ou ayant un impayé de durée comprise entre 30 et 89 jours. Selon la situation financière de la contrepartie et des perspectives de recouvrement, les prêts renégociés (prêts restructurés) sont placés en bucket 2 avec au moins Gs6 (instrument faible avec un risque de crédit modéré), au cours des dix-huit (18) mois suivant leur restructuration et une décote est enregistrée (Cf. 2.8.2.3 ci-dessous). Ce délai constitue une période d'observation des contreparties selon le modèle interne de la gestion des risques de la BOAD qui estime que le risque de crédit reste toujours élevé sur la contrepartie sur cette période et nécessite le maintien de la contrepartie en Bucket 2. Toutefois le rehaussement de la contrepartie en bucket 1 ne peut intervenir que lorsque son risque de crédit est jugé faible. Selon le modèle de gestion interne des risques de la Banque, le risque de crédit est jugé faible lorsque la contrepartie connaît une amélioration de sa notation interne au-dessus de sa notation d'origine ou avec moins de deux crans en dessous de celle-ci et avec une notation finale d'au moins meilleure à GS 6.

Les prêts en bucket 3 peuvent également remonter en Bucket 2 en fonction des perspectives de recouvrement au cas par cas.

- **le bucket 3** :
 - **Créances non souveraines** : instruments ayant un impayé de 90 jours ou plus dont la détérioration du risque de crédit (selon l'analyse du modèle de gestion interne des risques de la Banque) est telle que la perte est avérée sauf si les circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
 - **Créances souveraines** : instruments ayant un impayé de 180 jours ou plus dont la détérioration du risque de crédit (selon l'analyse du modèle de gestion interne des risques de la Banque) est telle que la perte est avérée sauf si les circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur.

En dehors, du critère de retard de paiement, l'appréciation du défaut intègre une analyse qualitative prenant en compte (i) les considérations intrinsèques liées à la contrepartie, (ii) les facteurs exogènes et de forward looking et (iii) l'historique de la relation de la contrepartie avec la Banque

Pour une contrepartie donnée, le rating à la date d'arrêt est celui qui est considéré comme le rating final de l'ensemble des expositions sur la contrepartie.

a) Modèle de provisionnement pour pertes attendues au niveau des buckets 1 et 2

Les pertes attendues représentent une estimation établie par pondération probabiliste des pertes de crédit. Cette pondération doit intégrer les événements passés, les conditions

actuelles ainsi que la prévision des conditions économiques futures. Elles sont déterminées instrument par instrument ou aux bornes d'un portefeuille homogène par actualisation aux taux d'intérêt effectif suivant la formule. Pour le bucket 1, elle s'établit comme suit :

$$ECL_1 = \sum_{t=1}^T \frac{PD_1 * LGD_1 * EAD_1}{(1+TIE_1)^t}$$

où ECL_1 = perte de crédit attendue à 1 an ou la maturité résiduelle T

PD_1 = probabilité de défaut à 1 an : risque de faire faillite dans les 12 prochains mois ou sur la durée résiduelle si celle-ci est inférieure à 12 mois.

LGD_1 = Loss Given Default ou perte en cas de défaut à 1 an : montant non recouvrable par la BOAD en cas de défaut du débiteur dans les 12 prochains mois.

EAD = Exposure at Default ou exposition en cas de défaut en année 1 : encours brut du prêt, augmenté des intérêts courus non échus et d'une part de l'engagement de financement non encore tiré.

TIE = Taux d'Intérêt Effectif : Taux intégrant les commissions, frais de dossiers facturés au client.

T = maturité résiduelle en années

Pour le bucket 2, elle s'établit comme suit :

$$ECL_T = \sum_{t=1}^T \frac{MPD_t * LGD_t * EAD_t}{(1+TIE^3)^t} \quad (i)$$

où ECL_T = perte de crédit attendue à l'horizon ou la maturité résiduelle T (

MPD_t = probabilité de défaut marginale à l'année t : variation du risque de faire faillite d'une année à l'autre sur la durée de vie du prêt.

LGD_t = Loss Given Default ou perte en cas de défaut en année t : montant non recouvrable par la BOAD en cas de défaut du débiteur sur la durée de vie du prêt.

EAD_t = Exposure at Default ou exposition en cas de défaut en année t : encours brut augmenté des intérêts courus non échus et d'une part de l'engagement de financement non tiré.

TIE = Taux d'Intérêt Effectif : Taux intégrant les commissions frais de dossiers facturés au client.

T = maturité résiduelle en années

La détermination de la PD et de la LGD tient compte de la calibration des modèles de rating de la Banque avec un « masterscale » mappé sur GEM's⁴. Ce mappage a permis d'élaborer une matrice de sinistralité des prêts par catégorie d'emprunteurs (*Souverain, Entreprises publiques, privées et banques*).

Pour le calcul de l'EAD, tous les encours ainsi que les montants à décaisser sont pris en compte. Un facteur de conversion en équivalent de crédit est appliqué aux montants non encore décaissés.

Les pertes attendues sont comptabilisées en coût du risque dans l'état du résultat net.

Par ailleurs, il faut souligner que les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur brute des créances.

³ Le TIE peut être remplacé par le taux d'intérêt nominal (r) s'il n'est pas possible de le déterminer

⁴ Global Emerging Markets (GEMs) : base de données de notations de contreparties à laquelle ont souscrit la plupart des banques multilatérales de développement dont la BOAD.

b) Modèle de provisionnement pour pertes attendues au niveau du bucket 3

Le calcul des pertes attendues s'effectue instrument par instrument. Le calcul s'établit comme suit :

- encours comptables de l'instrument concerné qui est constitué du montant décaissé non encore remboursé augmenté des intérêts et frais déjà capitalisés, auquel il faut ajouter ou retrancher les éléments ci-après :
- (-) la valeur actualisée des montants en trésorerie estimé récupérable sur les garanties financières reçues prévues dans le contrat de prêt, tenant compte des délais de récupération ;
- (+) les frais et intérêts courus non encore capitalisés à payer ;
- (-) la valeur actualisée du montant des paiements en trésorerie attendus de l'emprunteur ;
- (-) le montant actualisé des garanties hypothécaires réalisables avec une estimation précise en tenant compte des dates de récupération. Si l'estimation n'est pas possible, le modèle BOAD retiendra une valeur zéro (0) ;
- (-) le montant actualisé de la récupération estimée de réalisation de fonds de commerce reçu en garantie ; en cas d'impossibilité d'estimation, la Banque retiendra une valeur zéro (0) ;
- (-) enfin, la valeur actualisée de tout encaissement éventuel dont l'estimation peut être faite de manière raisonnable et précise (indemnité d'assurances, bonus de liquidation, encaissement d'un produit exceptionnel lié au prêt en question).

S'agissant du calcul du taux de récupération, il est le rapport entre la somme totale des montants recouvrés et la somme totale actualisée de la créance à recouvrer.

S'agissant du calcul des intérêts, il faut souligner que les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur nette dépréciée des créances (valeur brute- dépréciations).

2.8.2.3 Prêts restructurés, renégociés ou réaménagés

Lorsque les contrats des prêts sont modifiés, la Banque analyse les raisons (*renégociation, réaménagement ou restructuration*) des modifications.

La BOAD apprécie le caractère substantiel des modifications intervenues sous deux angles complémentaires. Le premier angle fait référence à un critère quantitatif appelé « critère des 10% » lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie du prêt modifié diffère d'au minimum 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du prêt initial. Le second angle se rapporte aux facteurs qualitatifs et intrinsèques au contrat qui s'effectue au cas par cas.

a) Modifications ne présentant pas un caractère substantiel

En cas de modification ayant pour origine des difficultés financières, la Banque considère que le risque de crédit du prêt s'est aggravé. En conséquence, le prêt est classé en bucket 2 et fait l'objet d'une décote/surcote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. L'écart est enregistré en coût du risque dans l'état du résultat global.

En cas de modifications non justifiées par des difficultés financières, la Banque considère que le risque de crédit resté inchangé. En conséquence, le prêt est maintenu dans le même bucket. Dans ce cas, l'ajustement comptable de la créance est effectué par la Banque et

l'écart est comptabilisé en produits ou charges financières.

b) Modifications présentant un caractère substantiel

Lorsque la modification est substantielle en lien avec les difficultés financières, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt d'origine sont réputés avoir expiré. Dans ce cas, un nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur, tandis que le prêt d'origine est décomptabilisé. La différence entre la valeur comptable du prêt décomptabilisée et la juste valeur du nouveau prêt est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque ». La dépréciation éventuelle précédemment constituée sur le prêt est reprise et une nouvelle dépréciation est constituée sur la nouvelle créance classé en bucket 1.

Lorsque que la modification substantielle est motivée par une renégociation sans difficultés financières, un nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur et classé en bucket 1 et la valeur comptable du prêt d'origine est décomptabilisée. La différence entre la valeur comptable du prêt décomptabilisée et la juste valeur du nouveau prêt est inscrite au résultat en produits ou charges.

2.8.2.4 Préfinancement d'études

Un préfinancement d'études représente une avance accordée par la Banque pour le financement du coût d'une étude de faisabilité d'un projet. Les principaux bénéficiaires de préfinancement d'études sont des Etats membres de l'UEMOA et leurs démembrements à travers le Guichet Public Marchand.

Le montant décaissé au titre de l'avance est initialement classé dans la rubrique « Actifs financiers au coût amorti », au poste « créances sur la clientèle ». Cette avance génère des intérêts suivant les dispositions de la convention d'avance de fonds.

A chaque arrêté de comptes, la Banque passe en revue son portefeuille d'études et constitue des ECL conformément à IFRS9.

2.8.2.5 Garanties financières et engagements de financement

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées avec la clientèle ou au titre des titres de capital détenus souscrits non encore libérés. Les engagements de financement reçus correspondent aux tirages non encore effectués sur les emprunts dont la Banque bénéficie.

La Banque ne dispose pas d'engagement de prêt évalué à la juste valeur. Tous les engagements de financement sont accordés à des conditions de marché. Ils ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils figurent dans les notes aux états financiers.

Certains des prêts accordés sont couverts par des garanties financières reçues. Ces garanties financières permettent à la Banque de se faire rembourser par les sociétés garantes en cas de défaut de ses clients.

La Banque accorde également des garanties financières (*essentiellement des engagements par signature dans le cadre des contrats de garantie ou de contre-garantie de facilités à court, moyen ou long terme*) qui l'obligent à rembourser les bénéficiaires de la garantie en cas de défaut de l'entité dont le défaut est garanti. A la mise en place, ces garanties sont initialement comptabilisées à leur juste valeur par le résultat.

Le montant couvert par les garanties financières est présenté en annexe dans les notes aux états financiers et correspond à leur valeur nominale que la BOAD pourrait décaisser en cas de défaut de la contrepartie.

a) évaluation et comptabilisation des garanties financières données

Les garanties financières données par la BOAD et répondant à la définition d'IFRS 9 sont des instruments par lesquels la BOAD couvre les risques de défaillance du débiteur. Ces instruments entrent dans le champ d'application d'IFRS9 (cf§4.2.1c)

Le traitement comptable s'articule au tour du classement, de l'évaluation initiale, l'évaluation ultérieure (clôture) des garanties financières et à la présentation du montant couvert par la garantie financière.

Evaluation initiale

A la date d'entrée de la garantie financière, celle-ci est enregistrée à sa juste valeur.

A la signature du contrat de garantie financière donnée, la BOAD évalue la juste valeur de cette dernière en actualisant le montant des commissions attendues de celle-ci au taux de financement de ses opérations à court, moyen ou long terme de la Banque en fonction de la durée de la garantie financière.

Classement

Conformément aux dispositions d'IFRS 9- cf§4.2.1c, la valeur des garanties financières est classée aux passifs financiers.

A la BOAD, la valeur de la garantie financière figure dans l'état de la situation financière dans les passifs financiers.

Evaluation ultérieure à la clôture

Après la comptabilisation, la garantie financière donnée est ultérieurement évaluée en retenant la valeur la plus élevée du montant de la correction de valeur pour pertes et du montant de juste valeur initialement comptabilisé, diminué, le cas échéant, du cumul des produits comptabilisés.

A chaque arrêté comptable, la BOAD procède :

i) au calcul de la correction de valeur en appliquant les mêmes règles de dépréciation que celles de ses créances sur la clientèle, l'exposition (EAD) étant la valeur couverte par la garantie financière. Ainsi, une garantie financière donnée détenue sur une contrepartie dont le risque de crédit est faible, la correction de valeur est obtenue en appliquant les mêmes règles de calcul des dépréciations des créances de la Banque classées dans le bucket 1. Cette approche est identique à la détermination des corrections de valeurs pour les contreparties en bucket 2 ou bucket 3.

ii) à la détermination de la nouvelle juste valeur, en prenant la juste valeur initialement comptabilisée, diminuée du cumul des produits déjà comptabilisés dans son état du résultat global ;

iii) à la comparaison des valeurs obtenues aux i) et ii) ci-dessus et elle retient la plus élevée des deux valeurs dans son état de la situation financière dans les passifs financiers.

Présentation du montant couvert par la garantie financière

Dans les comptes de la Banque, le montant couvert par la garantie financière donnée est présenté en annexes dans les sous-catégories des engagements donnés.

b) dépréciation des engagements de financement donnés dans les conditions de marché.

Pour rappel, tous les engagements de prêt sont aux conditions de marché.

- L'EAD sur les engagements de financement donnés détenus sur des contreparties en bucket 1 ou Bucket2 est obtenue en appliquant un facteur de conversion en équivalent de crédit à la valeur nominale de l'engagement. La dépréciation se calcule conformément au point 2.8.2.2.a ci-dessus
- Les engagements de financement donnés sur les contreparties en bucket 3 ne sont pas provisionnés car un client en défaut ne peut pas décaisser sur un prêt et de ce fait la BOAD ne court aucun risque sur la part non décaissée.

2.8.3. Prêts au personnel

Les prêts accordés au personnel sont classés en « actifs financiers au coût amorti ».

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur ceux-ci du fait de l'existence d'un risque de crédit négligeable.

2.8.4. Portefeuille de titres de dettes

Le portefeuille de titres de dettes est composé d'instruments acquis en vue de percevoir les flux de trésorerie contractuels et les garder jusqu'à l'échéance. Les flux attendus de ces instruments sont seulement les paiements en principal et intérêts.

Tous les titres de placement détenus par la Banque sont classés dans les actifs financiers au coût amorti comme titres de dettes. Il s'agit de titres obligataires ayant des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Le modèle de dépréciation est le même que celui appliqué aux créances à la clientèle (Cf.note 2.8.2.2).

2.8.5. Créances sur actionnaires à libérer

La rubrique "créances sur les actionnaires" comprend les dotations et sommes échues non encore versées. Le capital non libéré n'est pas inclus dans cette rubrique (Cf. **2.16 le capital**).

2.9 Titres de capital détenus

Les titres de capital détenus se rapportent aux intérêts détenus par la Banque dans d'autres entités de différents secteurs d'activité conformément à sa stratégie de prise de participations (*voir note 6.1*). Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur en deux catégories distinctes (juste valeur par résultat et juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables). Les nouveaux titres de capital détenus sont analysés individuellement en vue de leur classement dans l'une des catégories présentées ci-dessous.

a) Juste valeur par résultat

Il s'agit du classement par défaut exigé par la norme pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions. Ce classement a été retenu par la Banque pour les titres de capital détenus détenus et représentant un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Les SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) et les FCP (Fonds Communs de Placement) de la Banque entrent dans cette catégorie. Les dividendes ainsi que les plus ou moins-values sur ces instruments sont comptabilisés en résultat net. Ils ne font pas l'objet de dépréciation.

b) Juste valeur par autres éléments du résultat global (OCI) non recyclables

Il s'agit d'un option irrévocable retenue par la Banque pour les titres de capital détenus considérés comme stratégiques en lien avec sa mission de développement. Les dividendes sont portés en résultat net alors que les plus ou moins-values sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global sans aucune possibilité d'être recyclées ultérieurement dans le résultat net.

2.10 Immobilisations et amortissements

2.10.1 Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque des composants significatifs des immobilisations ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations distinctes (composants majeurs).

Le coût d'acquisition des immobilisations est ajusté du montant des dépenses ultérieures uniquement s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés qui iront à la Banque. Le profit ou la perte sur cessions d'immobilisations est comptabilisé en résultat net.

2.10.2 Amortissements et test de dépréciation

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles prévisionnelles sont considérées comme nulles. Les durées d'utilité suivantes ont été retenues :

1. Constructions		amortissement par composants sur les durées suivantes
a. Terrain		Non amortissable
b. Gros œuvre		40 ans
c. Clos et couvert		20 ans
d. Lots techniques, Agencements et aménagements		15 ans
e. Aménagements divers		10 ans
2. Matériel et mobilier de bureau		3 à 10 ans
3. Matériel et mobilier d'habitation		3 à 10 ans
4. Matériel de transport		3 ans
5. Agencements et aménagements		3 à 10 ans

En cas d'indice de perte de valeur, les actifs amortissables sont revus chaque année pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur.

Etant donné que la BOAD ne dispose pas d'actifs complexes (il s'agit essentiellement des meubles de bureau, des matériels de bureau, des constructions et de simples aménagements et installations) et que la quasi-totalité des immobilisations se trouve sur le même site (siège), les tests de dépréciations s'effectuent à partir des résultats issus du fichier d'inventaire physique des immobilisations qui fait un point précis sur le bon ou mauvais état de chaque immobilisation à chaque arrêté comptable. A noter qu'un bien en mauvais état de fonctionnement serait probablement mis hors de service par la Banque et n'apportera plus de flux futurs. Les immobilisations en mauvais état font l'objet de correction si nécessaire sous réserve des autres critères d'IAS 36, notamment l'impact sur les flux de trésorerie futurs.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable dès que la valeur comptable est supérieure au montant jugé recouvrable. La valeur recouvrable étant le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (déduction faite des coûts de vente) et sa valeur d'utilité. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues périodiquement et ajustées en cas de nécessité.

Les charges d'amortissement sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique ²⁷
« Amortissements » du poste « Charges générales d'exploitation ».

2.10.3 Immobilisations incorporelles

Seuls les logiciels sont considérés comme des immobilisations incorporelles. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans. Il n'existe aucun écart d'acquisition en lien avec le regroupement d'entreprises. Les logiciels sont installés sur les serveurs locaux dont la BOAD détient le contrôle entier.

Les logiciels acquis via un contrat Saas (Software-as-a-Service) ne sont pas immobilisés et sont donc exclus de ce poste « Immobilisations incorporelles ». Les dépenses d'acquisition liées à ces derniers, qui sont en réalité des redevances couvrant plusieurs années font l'objet d'étalement au Compte de Résultat sur la durée de la licence d'exploitation de ceux-ci.

2.10.4 Immeubles de placement

a) Comptabilisation et évaluation

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût puis maintenus ultérieurement au coût amorti. Les dépenses ultérieures sont comptabilisées dans la valeur comptable de l'immeuble de placement lorsqu'elles accroissent la capacité de ce dernier ou qu'elles sont destinées à remplacer des parties importantes de celui-ci. La part non amortie de l'immobilisation remplacée est décomptabilisée.

La Banque ayant retenu le modèle du coût, tous les immeubles de placement sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur évalués à la date de clôture.

b) Reclassement en immeubles de placement

Les transferts d'immeubles de placement à immobilisations corporelles ou inversement sont faits seulement en cas de changement de l'utilisation du bien immobilier. Lorsqu'une immobilisation corporelle devient un immeuble de placement du fait du changement d'utilisation par la Banque, il n'y a pas d'incidence sur la valeur comptable du bien immobilier transféré.

c) Décomptabilisation des immeubles de placement

Les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsque leur utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur sortie.

d) Revenus locatifs des immeubles de placement

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en produits sur une base linéaire sur toute la durée de la location. Les avantages consentis par la Banque au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs sur toute la durée du contrat de location.

2.11 Contrats de location

En fonction du contrat de bail conclu, la Banque se trouve en position de preneur ou de bailleur. En fonction de sa position et à chaque conclusion d'un contrat, la Banque analyse ce dernier pour identifier l'existence ou non de contrat de location.

2.11.1 En tant que preneur

La Banque dispose de plusieurs contrats pour les Résidences de fonction, du Conseiller Spécial et des Chefs de Missions Résidentes. En application de ces contrats, les actifs

concernés sont identifiés (ensembles immobiliers composés de terrains et de bâtiments) de manière explicite mais le droit d'utilisation par la Banque est sujet à des restrictions (notamment en termes d'aménagements et d'installation des locaux loués, de sous-location ou de cession de bail) qui prive la Banque d'un droit réel du contrôle de l'utilisation de l'actif sur la durée ou une partie de la durée de location. Aussi, la majorité des contrats est conclue pour une durée inférieure ou égale à 12 mois.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont imputés au compte de résultat de manière linéaire sur la période du bail. Ces paiements peuvent être ajustés en fonction du niveau des loyers du marché et la Banque ne supporte pas de risque lié à la valeur résiduelle du terrain et du bâtiment. Par ailleurs, la Banque ne détient aucun droit de contrôle de l'utilisation desdites résidences objet du contrat. Compte tenu de ce qui précède, la Banque n'a pas enregistré de dettes de location dans ses comptes.

2.11.2 En tant que bailleur

La Banque a conclu des contrats de bail sur une partie des locaux à usage professionnel de l'immeuble abritant son siège ainsi que sur le centre de loisirs de la Cité du personnel. Les bénéficiaires sont CAURIS SA, BAD, BOAD TITRISATION, CRRH-UEMOA.

En vertu de ces contrats, la Banque conserve le contrôle ainsi que l'essentiel des risques et avantages des locaux loués puisque les modifications substantielles dans les lieux loués ne pourront être effectuées qu'après son autorisation préalable. En effet, la Banque a mis en place des dispositifs de sécurité spécifiques et jugés nécessaires. Les sous-locations ne sont pas autorisées par les contrats. Aussi, les contrats prévoient une clause de révision du montant de loyer à chaque renouvellement dont le taux ne peut excéder 10% afin de refléter l'évolution des prix sur le marché des locations.

Par conséquent, tous les contrats sont classés en contrats de location simple. Le bien (l'immeuble de la Banque dont la partie est louée) est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat.

2.12 Dettes interbancaires

Les dettes interbancaires correspondent à des placements effectués par des institutions partenaires (ROPPE, AFD, NIMAO, ...) dans les livres de la BOAD.

2.13 Passif financiers au coût amorti

Ce poste comprend les dettes représentées par un titre, les autres emprunts (dettes mobilisées auprès des bailleurs) et des dettes subordonnées.

- Les dettes représentées par un titre correspondent à l'encours des bons et obligations émis par la BOAD sur le marché financier international ou le marché financier régional de l'UEMOA. Ces émissions sont classées aux « Passifs Financiers au coût amorti » dans le sous poste « Dettes représentées par un titre ».
- Les dettes auprès des bailleurs récapitulent les emprunts de la BOAD auprès de ses partenaires institutionnels tels que l'AFD, la BEI, le PROPARCO, la BAD, l'IDA, la KfW, etc. Tous ces emprunts sont à taux fixes. Ces dettes sont classées aux « Passifs Financiers au coût amorti » dans le sous poste « Autres emprunts ».
- Les dettes subordonnées sont constituées d'instruments émis par la BOAD en placement public ou privé présentant des caractéristiques de passifs financiers.

Elles sont, soit représentées par un titre émis sur le marché ou, soit, mobilisées²⁹ auprès des partenaires institutionnels. Au plan prudentiel (Bâle II & III), il s'agit des instruments de fonds propres complémentaires compte tenu de leur capacité d'absorption des pertes avant les détenteurs des dettes seniors.

2.14 Fonds extérieurs affectés

Il s'agit des fonds avec contributions extérieures des bailleurs tels que Agence Française de Développement (AFD), International Development Association (IDA), KfW, Fonds vert, Crédit Mixte Suisse (CMS), Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), etc. Les ressources des fonds sont constituées soit par subvention directe versée par le bailleur soit par l'octroi par ce dernier de prêts à taux d'intérêt réduit (le différentiel de taux par rapport au taux du marché servant à la constitution du Fonds). L'utilisation des ressources obtenues par la Banque et enregistrées dans ces Fonds est encadrée par les dispositions prévues dans les conventions établies à cet effet. La Banque a l'obligation de les rembourser dès lors que la destination finale des ressources ne correspond pas à celle prévue aux contrats conclus avec les bailleurs. Cette situation met en évidence l'existence d'une dette d'où la comptabilisation de ces Fonds en passifs.

Les dépenses engagées sont comptabilisées directement au débit du Fonds créé. Aucune charge ni aucun produit n'est comptabilisé dans l'état de résultat global de la Banque au titre de ces Fonds.

Les ressources des Fonds doivent être utilisées par la BOAD dans leur objet défini dans les clauses contractuelles avec les bailleurs, faute de quoi, la BOAD serait obligée de rembourser les ressources aux bailleurs. Compte tenu de ces obligations, les Fonds affectés ont été classés aux passifs du bilan de la BOAD.

2.15 Engagements de retraite

2.15.1 Régime retenu par la Banque : Régime à prestations définies

Le régime utilisé par la Banque est celui dit de « prestations définies » dans lequel l'employeur s'engage à verser des prestations définies sous forme de pensions ou d'indemnités de départ à la retraite, en fonction de l'ancienneté de l'employé et de son salaire. Lesdites prestations sont payées directement par la Banque au bénéficiaire.

Le régime est entièrement financé par la Banque. Les employés n'ont aucune obligation de verser des cotisations au régime.

2.15.2 Détermination du passif net au titre des régimes à prestations définies

L'obligation nette de la Banque au titre du régime à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est ensuite actualisé et la juste valeur des actifs de couverture du régime est déduite.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture pour son régime de retraite.

Les calculs de l'obligation au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies qui comprennent les écarts actuariels sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global.

2.15.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes

Hypothèses actuarielles	2025	2024
Taux d'actualisation	6,10%	6,10%
Taux d'augmentation des salaires	6%	6%
Taux de rotation du personnel	1%	1%
Age de la retraite	60 ans	60 ans
Table de mortalité	Table CIMA	Table CIMA

Les risques actuariels relatifs au régime d'indemnité de départ à la retraite sont surtout liés à l'effet de variation du taux d'actualisation et des augmentations des salaires.

Le taux d'actualisation appliqué en 2025 représente le taux plafond actuel d'émission des obligations de la BOAD. Aussi, il correspond au taux d'intérêt de la dernière émission d'obligations adossées émises par la BOAD dans la zone UEMOA dont le remboursement (coupons compris) est assuré par les flux de trésorerie et autres avantages pécuniaires générés par un portefeuille de prêts mis à la disposition des Etats membres de l'UEMOA par la BOAD. En 2024, il correspondait au rendement moyen des obligations d'Etat acquises par la Banque.

Le taux d'augmentation des salaires n'a pas changé.

2.16 Le capital

Le capital de la Banque est divisé en actions d'une valeur nominale égale à 50 000 000 FCFA. Conformément à l'article 6 des statuts, le capital est réparti entre deux catégories d'actionnaires :

- les Actionnaires de série A (Actionnaires régionaux) que sont les Etats membres de l'UEMOA qui souscrivent chacun un nombre identique d'actions et la BCEAO;
- les Actionnaires de série B (Actionnaires non régionaux) qui sont les Etats non membres de l'Union ainsi que les organismes internationaux de financement désireux d'apporter le concours au développement de l'Union et agréés par le Conseil des Ministres de celle-ci.

La libération du capital se fait sur la base d'un calendrier de règlement à long terme. De ce fait, le montant appelé non encore libéré est actualisé à chaque arrêté.

Dans un souci de présentation d'une information pertinente et utile, la différence est comptabilisée dans un sous-compte débiteur du capital (coût lié à la libération différée du capital).

Le capital non libéré est composé du capital sujet à appel et du capital à libérer (part appelée et libérable selon un calendrier de libération). Ils sont présentés dans des rubriques débitrices du poste capital.

Selon l'article 7 des statuts, le montant du capital sujet à appel de la Banque sert de garantie aux emprunts contractés par celle-ci.

2.17 Les dotations

Les Etats membres allouent annuellement à la BOAD des dotations. Le droit à la créance de la BOAD sur les Etats est établi avec l'adoption des Perspectives financières actualisées de la Banque pour une période de six (06) ans. La demande se fait annuellement et en conséquence, les dotations sont reconnues annuellement en compte de résultat au poste « Dotations des Etats » qui est un élément du poste « Autres résultats d'exploitation ». Les dotations sont donc comptabilisées en créances au cours de l'exercice avec impact sur les produits de l'année au sens de la norme IAS 20.

Elles permettent ainsi de couvrir les charges liées aux activités de développement, à savoir les études passées en consommation finale, certaines bonifications d'intérêts des prêts aux Etats, certains frais liés à la libération du capital, etc.

2.18 Produits des placements auprès de la Banque Centrale

Les intérêts payés par la BCEAO, en rémunération des avoirs de la BOAD placés chez elle, sont comptabilisés en "Intérêts et produits assimilés" au cours de l'exercice où ils sont acquis.

Les intérêts à recevoir de la BCEAO à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés à l'actif dans les "créances interbancaires".

2.19 Intérêts et commissions sur emprunts

Les intérêts et commissions d'engagement sur emprunts correspondant à la notion de coût de transaction selon IFRS 9 sont pris en compte dans le calcul du coût amorti. A chaque arrêté, le coût amorti des encours qui se rapportent aux emprunts libellés en devises est contre valorisé au dernier cours connu avec impact de la réévaluation en résultat.

Les intérêts courus mais non échus sur les emprunts sont comptabilisés à la clôture de l'exercice et trouvent leur contrepartie au passif du bilan, sous la rubrique "Passifs au coût amorti".

2.20 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Banque a adopté les dispositions d'IFRS 9 en matière de couverture.

2.20.1 Produits dérivés

La Banque utilise des instruments dérivés à des fins de couverture du risque de change. Ces instruments sont principalement des contrats de change à terme spécifiquement sur les émissions eurobond 2027 et 2031 et l'émission d'obligations hybrides 2030 ainsi que les autres emprunts. Ces produits dérivés servent à couvrir les variations des cours de change liées au portefeuille d'emprunts en monnaie étrangère (DTS et USD). Cette relation économique est établie à la date d'émission de l'emprunt et maintenue tout au long des termes des contrats.

La Banque évalue tous ses produits dérivés à la juste valeur et les documente, soit dans une relation de couverture de juste valeur, soit dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

2.20.2 Couverture de juste valeur

La Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur aux produits dérivés pour couvrir l'exposition au risque de change associé aux emprunts en devises. Selon la comptabilité de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées en résultat net.

Dès la mise en place, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre les opérations de couverture. La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'objectif de la gestion des risques de la Banque pour la relation de couverture a changé, lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou quand il ne répond plus aux conditions requises pour la comptabilité

de couverture.

Lorsque la couverture est de juste valeur, les gains et pertes sur la couverture sont comptabilisés en résultat net et les gains et pertes de change sur l'élément couvert sont également comptabilisés en résultat net. En cas de couverture 100% efficace, les gains et les pertes sur la couverture d'une part et les gains et pertes de change sur la dette d'autre part se neutralisent au compte de résultat.

2.20.3 Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Le montant accumulé dans les capitaux propres est conservé dans les autres éléments du résultat global et reclassé au compte de résultat de la période ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles les flux de trésorerie anticipés couverts ou l'élément couvert affectent le résultat net.

Si la transaction couverte n'est plus hautement probable, ou que la couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, que l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié, exercé ou que sa désignation est annulée, la Banque cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. De plus, dès lors que l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde figurant en capitaux propres est reclassé en résultat net.

En substance, lorsque la couverture est de flux de trésorerie, les gains et pertes sur la couverture sont comptabilisés en autres éléments du résultat global hors partie inefficace qui est enregistrée en résultat, avec un recyclage en résultat sur la même période que celles au cours desquelles les flux de trésorerie anticipés couverts ou l'élément couvert affectent le résultat net.

2.21. Comptes de régularisation actif/ Comptes de régularisation passif

2.21.1. Comptes de régularisation actif

Ce poste enregistre des charges constatées d'avance, des produits à recevoir par la Banque, certaines dépenses engagées par la Banque et susceptibles d'être remboursées par des tiers, notamment sur les dossiers en recouvrement judiciaire et des mises à disposition de fonds non encore décomptées, à certains employés en vue d'effectuer des dépenses pour le compte de la Banque.

2.21.2 Comptes de régularisation passif

Ce poste enregistre des produits constatés d'avance, des charges à payer par la Banque dont les factures ne sont pas encore parvenues à la date de clôture des comptes, et des fonds reçus en attente de leur imputation à un projet spécifique.

2.22 Autres actifs/ Autres passifs

2.22.1 autres actifs

Le poste « autres actifs enregistre les montants décaissés par la Banque en faveur de divers débiteurs autres que la clientèle, des préfinancements d'activités pour le compte

de certains partenaires, des cautions versées par la Banque, des Avances et acomptes versés à certaines personnes et les dotations et subventions à recevoir des Etats membres.

2.22.2 Autres passifs

Le poste « autres passifs » enregistre les dettes envers les fournisseurs de biens et services de la Banque ainsi que des sommes dues au personnel, à des organismes de sécurité sociale et à l'administration fiscale.

2.23 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

2.24 Principes du tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie (TFT) explique la variation de la trésorerie de la Banque au cours de la période sous revue.

Les flux de trésorerie sont répartis entre les activités opérationnelles, d'investissement et de financement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui apparaissent dans le tableau des flux de trésorerie doivent être rapprochés de ceux présentés dans la situation financière. Les flux des activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement sont présentés séparément suivant les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes provenant des activités d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie provenant de transactions en monnaie étrangère sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la Banque par application au montant en monnaie étrangère du cours de change entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date des flux de trésorerie.

2.25 Evénements postérieurs à la clôture des comptes

La Banque procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, l'état de la situation financière, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 20 ci-dessous.

2.26 Arrêté des comptes

Les comptes individuels de la BOAD au 30 juin 2025 sont arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 18 septembre 2025.

NOTE 3. EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE NOUVELLES OU REVISEES

Les normes et interprétations décrites dans les états financiers de la Banque au 30 juin 2025 ont été complétées par les dispositions des nouvelles normes et interprétations entrées en vigueur pour compter de l'exercice 2025. Il s'agit des normes et amendements ci-après :

3.1 Nouveaux textes publiés par l'IASB et entrés en vigueur

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impact sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2025	Amendements à IAS 21 : Absence de convertibilité	Selon IAS 21, Effets des variations des taux de change, une société utilise un taux de change au comptant lors de la conversion d'une transaction en devises. Cependant, dans de rares cas, il est possible qu'une devise ne puisse pas être échangée contre une autre. Ce manque de convertibilité peut survenir lorsqu'un gouvernement impose des contrôles sur les importations et les exportations de capitaux, par exemple, ou lorsqu'il fixe un taux de change officiel mais limite le volume des transactions en devises pouvant être effectuées à ce taux. Par conséquent, les acteurs du marché sont incapables d'acheter et de vendre des devises pour répondre à leurs besoins au taux de change officiel et se tournent plutôt vers des marchés parallèles non officiels. Dans ce dernier, l'amendement vise à introduire la possibilité pour les entités d'estimer le cours au comptant de la devise par référence à un taux directement observable ou à un taux ajusté à partir du taux observable. Toutes les devises étrangères dans lesquelles la Banque intervient sont jusqu'à présent convertibles en FCFA, l'amendement n'aura donc pas d'impact sur ses comptes.

3.2 Textes à venir

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2026	Améliorations annuelles aux normes IFRS Accounting Standards Modifications d'IFRS 1, d'IFRS 7, d'IFRS 9, d'IFRS 10 et d'IAS 7	IFRS 1 : modification d'amélioration de cohérence avec les dispositions d'IFRS 9 relatives à la comptabilité de couverture. IFRS 7 : informations à fournir sur (i) la différence différée entre la juste valeur et le prix de transaction ; (ii) sur le gain ou perte sur décomptabilisation et (iii) sur le risque de crédit. IFRS 9 : amendements relatifs à (i) la décomptabilisation des obligations locatives et (ii) à une meilleure clarification des prix de transaction. IFRS 10 : Modifications d'IFRS 10 relatives à la détermination d'un mandataire de fait.

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
		IAS 7 : modifications d'IAS 7 relatives à la Méthode de la valeur d'acquisition. Aucun impact résultant de ces améliorations annuelles n'est anticipé
1 ^{er} janvier 2026	Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : classification et l'évaluation des instruments financiers	▪ Comptabilisation initiale et décomptabilisation des actifs et passifs financiers : Les dispositions d'IFRS 9 sont modifiées pour clarifier la date de comptabilisation initiale ou de décomptabilisation des actifs et passifs financiers. Au lieu qu'un passif financier soit obligatoirement décomptabilisé à sa date de règlement selon les dispositions existantes, les nouveaux amendements permettent à une entité de considérer un passif financier qui sera réglé en espèces au moyen d'un système de paiement électronique et être libéré avant la date de règlement si, et seulement si, l'entité a initié un ordre de paiement via un canal moins risqué et sans possibilité d'annulation de l'opération par elle. Les analyses sont en cours pour l'évaluation des impacts de ces nouvelles dispositions d'ici la clôture de l'exercice 2025 ▪ Classification des instruments financiers : Les directives d'application d'IFRS 9 sont modifiées pour fournir des indications sur la manière dont une entité évalue si les flux de trésorerie contractuels des actifs financiers sont compatibles avec un accord de prêt de base. Ceci est destiné à aider une entité à appliquer les exigences d'évaluation des flux de trésorerie contractuels aux actifs financiers présentant des caractéristiques liées aux préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). L'IASB précise que lors de l'évaluation des intérêts, une entité se concentre sur ce pour quoi elle est rémunérée, plutôt que sur le montant de la rémunération qui peut indiquer que l'entité est rémunérée pour autre chose que les risques et coûts de base du prêt. Les modifications précisent que les flux de trésorerie contractuels sont incompatibles avec un accord de prêt de base s'ils sont indexés sur une variable qui ne constitue pas un risque ou un coût de prêt de base. Les analyses sont en cours pour l'évaluation des impacts de ces nouvelles dispositions d'ici la clôture de l'exercice 2025. ▪ Actifs financiers avec caractéristiques sans recours IFRS 9 est modifiée pour améliorer la description du terme « sans recours ». Selon les amendements, un actif financier est sans recours si le droit ultime d'une entité de recevoir des flux de trésorerie est contractuellement limité aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés et non la performance de l'émetteur. La Banque n'ayant pas de tels actifs, l'application de cet amendement n'aura aucun impact sur les comptes. ▪ Instruments liés contractuellement Les amendements clarifient les caractéristiques des instruments liés contractuellement qui les distinguent des autres transactions. Spécifiquement, les amendements soulignent que dans ces instruments, une priorisation des paiements aux détenteurs d'actifs financiers au moyen de plusieurs instruments liés contractuellement (tranches) sont établis via une structure de paiement en cascade, ce qui entraîne une concentration du risque de crédit et une répartition disproportionnée des pertes entre les détenteurs des différentes tranches. Dans une telle structure, les exigences relatives aux instruments liés contractuellement dans IFRS 9 s'appliquent uniquement si le pool sous-jacent comprend un ou plusieurs instruments qui ont des flux de trésorerie contractuels qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts. Les autres cas sont exclus d'IFRS9. Les analyses sont en cours pour l'évaluation des impacts de ces nouvelles dispositions d'ici la clôture de l'exercice 2025

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
1 ^{er} janvier 2026	Amendements à IFRS 7	▪ Informations à fournir – investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (oci) Les exigences d'information à fournir d'IFRS 7 concernant les investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des oci sont modifiées. En particulier, une entité est tenue de fournir le gain ou la perte à la juste valeur présentée dans les autres éléments du résultat global au cours de la période, en indiquant séparément le gain ou la perte à la juste valeur qui se rapporte aux investissements décomptabilisés au cours de la période et le gain ou la perte de juste valeur qui se rapporte aux investissements détenus à la fin de la période. De plus, une entité n'est plus tenue de communiquer la juste valeur à la date de clôture de chaque instrument de capitaux propres désigné à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ces informations peuvent être fournies par classe d'instruments. ▪ Conditions contractuelles susceptibles de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels Les modifications introduisent des exigences d'information sur les instruments financiers qui incluent des conditions contractuelles susceptibles de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels lors de la survenance (ou de la non-survenance) d'un événement éventuel qui n'est pas directement lié aux changements du risque et coût de base du prêt. Les analyses sont en cours pour l'évaluation des impacts de ces nouvelles dispositions d'ici la clôture de l'exercice 2025
1 ^{er} janvier 2026	Amendements à IFRS 7, 9 et 19 relatifs aux contrats d'énergie renouvelable	Les contrats faisant référence à l'énergie renouvelable, également connus sous le nom d'Accords d'Achat d'énergie (AAE) sont des contrats d'achat et de livraison d'électricité produite à partir des ressources naturelles. Les amendements ont trait aux exigences en matière de comptabilité de couverture pour permettre l'utilisation des contrats d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables dépendantes de la nature comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies. Ils introduisent également des exigences d'information supplémentaires pour permettre aux investisseurs de comprendre l'impact de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie futurs d'une entreprise. La Banque n'a pas signé d'Accord d'Achat d'Energie renouvelable. Donc, l'application de cette modification est sans impact sur ses comptes.
1 ^{er} janvier 2027	IFRS 18, remplace IAS 1 Présentation des états financiers	La nouvelle norme, IFRS 18, remplace IAS 1 Présentation des états financiers tout en transmettant de nombreuses exigences d'IAS 1. IFRS 18 introduit de nouvelles exigences (i) pour présenter des catégories spécifiées et des sous-totaux définis dans l'état du résultat net, (ii) pour fournir des informations sur les mesures de performance définies par la direction (MPM) dans les notes les états financiers et (iii) améliorer l'agrégation et la désagrégation. Par ailleurs, certaines des exigences d'IAS 1 sont déplacées vers IAS 8 Méthodes comptables, changements comptables, estimations et erreurs et IFRS 7 Instruments financiers pour les informations à fournir. L'application de cette norme entrainera une évolution des notes aux Etats financiers de la Banque. Par ailleurs, les analyses sont en cours pour l'évaluation des autres impacts de ces nouvelles dispositions d'ici la clôture de l'exercice 2026.
1 ^{er} janvier 2027	Nouvelle norme IFRS 19	• L'IASB a publié la norme IFRS 19, qui permet à une filiale éligible de fournir des informations réduites lors de l'application des normes comptables IFRS dans ses états financiers. Une filiale est éligible aux informations réduites si elle n'a pas de responsabilité publique et sa société mère ultime ou toute société mère intermédiaire produit des états financiers consolidés disponibles pour usage public conformes aux normes comptables IFRS. Cette norme est facultative pour les filiales

Date d'entrée en vigueur	Nouvelles normes ou amendements	Impacts attendus sur les états financiers de la Banque
		éligibles et définit les exigences d'information à fournir par les filiales qui choisissent de l'appliquer. La BOAD n'étant pas une filiale, cette norme est sans impact sur ses comptes individuels.

NOTE 4. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

L'analyse du poste trésorerie et équivalents de trésorerie (*voir note 2.7 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels*) se présente comme ci-après :

Trésorerie et équivalents de trésorerie		30/06/2025	31/12/2024
Caisse		114	87
BOAD Siège compte courant BOAD		135 643	108 429
Comptes de dépôts des Missions Résidentes et Siège à la BCEAO	4.1	258 869	207 960
Compte spécial Eximbank Japon		15	15
Compte de contribution FDE	4.2	1 985	1 985
Compte de règlements BOAD Lomé		33 674	50 399
Comptes de fonctionnement des Missions Résidentes		6 195	7 592
Comptes Banques et Correspondants		39 954	33 903
Dépôts bancaires à court terme	4.3	104 000	105 500
Dépôts/appels de marge		19 974	33
TOTAL		600 423	515 905

4.1 Les comptes de dépôts des Missions Résidentes se détaillent comme suit :

Missions résidentes et Siège	30/06/2025	31/12/2024
Dépôt BCEAO Abidjan	12 350	147
Dépôt BCEAO Bamako	3 283	789
Dépôt BCEAO Bissau	2 177	88
Dépôt BCEAO Cotonou	14 364	1 249
Dépôt BCEAO Dakar	33 381	4 646
Dépôt BCEAO Lomé	177 854	197 988
Dépôt BCEAO Niamey	9 772	10
Dépôt BCEAO Ouagadougou	5 687	3 045
Total	258 869	207 960

4.2 Ce compte enregistre les ressources du Fonds de Développement Energie (FDE) relatives au financement des projets du secteur de l'énergie dans l'UEMOA. La Banque est le gestionnaire de ce Fonds.

4.3 Les dépôts bancaires à court terme comprennent :

Dépôts bancaires à court terme	30/06/2025	31/12/2024
SONIBANK	15 000	15 000
ECOBANK NG	12 000	12 000
BIIC BN	0	6 500
BANQUE ATLANTIQUE	5 000	10 000
BICIM ML	0	10 000
MANSA BANK	7 000	0
CORIS BANK	10 000	10 000
BSIC	10 000	10 000
BANQUE D'ABIDJAN	10 000	10 000
BOA	10 000	12 000
NSIA BANK	5 000	5 000
ORABANK	0	5 000
AFG BANK	10 000	0
UBA	10 000	0
Total	104 000	105 500

NOTE 5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Le poste « actifs financiers au coût amorti » (voir note 2.8 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels) se décompose comme suit :

Actifs financiers au coût amorti		30/06/2025	31/12/2024
Créances interbancaires	5.1	32 434	33 989
Créances sur la clientèle	5.2	2 502 015	2 372 600
Prêts au personnel		24 883	23 977
Portefeuille titres	5.3	854 598	632 471
Créances sur actionnaires à libérer		4 800	5 075
TOTAL		3 418 731	3 068 111

5.1 Créances interbancaires

Ce poste regroupe les créances interbancaires ainsi que les intérêts courus y relatifs. Il se détaille comme suit par contrepartie au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

Contreparties	30/06/2025	31/12/2024
BCEAO- INTÉRÊTS SUR COMPTES ORDINAIRES	108	93
PRÊTS INTERBANCAIRES (*)	30 000	32 000
INTÉRÊTS COURUS	2 326	1 896
TOTAL	32 434	33 989

* le détail des prêts interbancaires se présente comme suit :

Contreparties	30/06/2025	31/12/2024
BSIC	5 000	5 000
BANK POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	0	10 000
AFG HOLDING	10 000	15 000
AFRICAN LEASE TOGO	0	2 000
IB BANK BF	15 000	
TOTAL	30 000	32 000

5.2 Créances à la clientèle

Les créances sur la clientèle correspondent aux prêts octroyés aux Etats (secteur non marchand) et au secteur marchand.

5.2.1 Echancier des créances à la clientèle

L'échéancier des créances à la clientèle se présente comme suit au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

Libellés	30/06/2025	31/12/2024
Créances brutes à la clientèle	2 701 923	2 565 446
dont encours brut des prêts	2 595 156	2 463 134
Inférieur à six mois	149 046	172 907
De plus de six mois à un an	172 073	173 530
De plus d'un an à deux ans	401 961	318 407
De plus de deux ans à trois ans	378 983	294 631
De plus de trois ans à cinq ans	485 380	495 011
De plus de cinq ans	1 007 713	1 008 648
dont avances pour financement d'études	15 804	15 419
dont créances rattachées	90 964	86 893
Total des dépréciations sur la clientèle	-186 712	-180 923
dont dépréciation des créances en souffrance (*)	-101 177	-101 083
dont provisions sur buckets 1 et 2	-85 535	-79 840
Produits différés sur commission	-11 401	-10 128
Ajustement de valeur créances clientèle (**)	-1 795	-1 795
Créances nettes à la clientèle	2 502 015	2 372 600

(*) Le montant total de dépréciation des créances en bucket 3 comprend 54 558 MFCFA au titre des dépréciations sur le principal, 13 338 MFCFA pour les études et 33 281 MFCFA au titre des intérêts et commissions sur les créances en bucket 3.

(**) le montant correspond aux décotes comptabilisées sur des contreparties dont les créances ont fait l'objet de restructuration.

5.2.2 Tableau de variation des créances en souffrance (créances en bucket 3)

L'encours brut des prêts comprend des créances en bucket 3 (créances en souffrance ou créances non performantes au sens prudentiel de Bâle II & III) ayant évolué comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2024 (a)	Augmentations / Dotations (b)	Diminutions / Deprises (c)	Solde 30/06/2025 (d) = (b) + (c)	30/06/2025 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut en souffrance	60 690	0	-1 437	-1 437	59 253
2. Dépréciation des prêts en souffrance	-55 809	-60	1 311	1 251	-54 558
3. Créances en souffrance nettes = (1) + (2)	4 881	-60	-126	-187	4 695

5.3 Portefeuille de titres de dettes

5.3.1 Tableau de variation du portefeuille de titres de dettes

Le tableau de variation des titres des dettes au 30 juin 2025 se présente comme suit :

	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2024 (a)	Mise en place/Augmentations (b)	Remboursements /Reprises (c)	Solde 30/06/2025 (d) = (b) + (c)	30/06/2025 (e) = (a) + (d)
1. Encours brut des titres de placements y compris primes	628 819	407 547	-187 842	219 705	848 524
2. Créances rattachées sur titres de placement	11 561	16 117	-12 808	3 309	14 870
3. Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-7 909	-886		-886	-8 795
4. Encours nets des titres de placement (principal et créances rattachées) = (1) + (2) + (3)	632 471	422 777	-200 649	222 128	854 598

5.3.2 Détail du portefeuille de titres de dettes

Le portefeuille titres se décompose comme suit :

Portefeuille titres	30/06/2025	31/12/2024
Obligations Etat du Sénégal	71 538	43 413
Obligations Etat de Côte d'Ivoire	150 854	32 884
Obligations Etat du Bénin	19 810	21 238
Obligations Burkina	52 105	58 293
Obligations Coris Holding	4 500	4 500
Obligations Etat du Mali	33 000	21 000
Obligations Etat du Niger	58 375	46 000
Obligations Etat du Togo	85 236,8	61 651
Obligations CRRH	4 368	4 918
Obligations BIDC	10 549	11 347
Obligations SONATEL	5 000	6 000
DOLI P	114 754	132 754
BAOBAB SENEGAL	3 000	3 000
Oblig Coris invest g	5 000	
NOURMONY OBLIGATIONS	3 000	
FCTC FS YAKAAR-ALPH	3 000	
FCTC KEUR SAMBA	4 571	
Bons du Trésor du Mali	10 000	20 000
Bons du trésor du Niger	130 059	77 500
Bons du trésor de la Côte d'Ivoire	51 590	35 000
Bons du trésor du Sénégal	15 000	30 000
Bons du trésor du Togo	10 000,0	15 000
Bons du trésor du Bénin	5 000	5 000
Sous-total 1-encours bruts	850 310	629 498
Primes/Obligations	-1 786	-680
Sous-total 2-encours nets de primes	848 524	628 819
Intérêts à recevoir	14 870	11 561
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-8 795	-7 909
TOTAL	854 598	632 471

Tous les titres du portefeuille détenus par la Banque sont à terme.

5.3.3 Echancier du portefeuille de titres de dettes

L'échéancier contractuel du portefeuille titres se présente comme suit (en MFCFA) au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2025 :

Echéancier	30/06/2025	31/12/2024
Inférieur à six mois	204 281	177 133
De plus de six mois à un an	130 042	109 751
De plus d'un an à deux ans	100 299	92 266
De plus de deux ans à trois ans	131 217	97 674
De plus de trois ans à cinq ans	164 396	97 634
De plus de cinq ans	120 072	55 041
Sous-total 1-encours bruts	850 308	629 498
Primes d'émission/Bons et obligations	-1 786	-680
Sous-total 2-encours nets de primes	848 522	628 819
Intérêts à recevoir	14 870	11 561
Dépréciation/titres de placement (Buckets 1&2)	-8 795	-7 909
TOTAL	854 598	632 471

5.4 Créances sur actionnaires à libérer

La rubrique « créances sur actionnaires à libérer » se décompose comme suit :

Créances sur les actionnaires	30/06/2025	31/12/2024
Dotations des Etats à recevoir	4 800	5 029
Droits d'entrée Guinée Bissau	0	46
TOTAL	4 800	5 075

NOTE 6. TITRES DE CAPITAL DETENUS

6.1. Stratégie de prise de participations de la Banque

L'activité de prise de titres de capital détenus trouve ses fondements dans les statuts de la Banque, qui prévoient : (i) en leur article 2, entre autres, que « ... la Banque, ... devra contribuer notamment au financement par titres de capital détenus, par octroi de prêts ... » et (ii) en leur article 32, qu'elle « peut constituer ou participer à la constitution du capital d'institutions ou entreprises ». L'objectif visé est notamment de permettre le renforcement des fonds propres et la capacité d'expertise des entreprises opérant dans l'Union.

Conformément à cette mission et en application de cette stratégie, la BOAD est intervenue dans tous les Etats de l'Union sous forme de prise de titres de capital détenus dans l'actionnariat de plusieurs entreprises. Ces interventions ont concerné aussi bien des entreprises du secteur financier (banques, établissements financiers) que des entreprises du secteur non financier (énergie, télécommunication, hôtellerie, transport aérien, etc.). La stratégie de prise de titres de capital détenus de la Banque se décline comme suit en termes de :

- **Objectif** : remplir la mission de développement de la Banque tout en mettant davantage l'accent sur la rentabilité financière conformément aux orientations stratégiques de la Banque.
- **Secteurs d'intervention** : tous les secteurs éligibles au financement de la Banque.
- **Modalités d'intervention** : lors de l'entrée dans une opération, la Banque devra avoir une visibilité suffisante des conditions et modalités de sortie, le moment venu. La cession des titres de capital détenus pourra se faire en Bourse pour les actions cotées et aux conditions conventionnelles les meilleures pour les actions non cotées.
- **Positionnement dans les organes d'administration** : conditionner chaque **titre de capital détenus** à l'attribution à la Banque d'un poste de membre d'un organe d'administration (Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance, Comité de Crédit ou d'investissement, etc.).

En complément de la stratégie de prise de titres de capital détenus, la BOAD a pris des dispositions idoines en vue de (i) s'adapter à l'évolution et aux exigences du secteur financier de l'UMOA (relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers) et (ii) prendre en compte la spécificité du secteur agricole au regard de son importance dans les économies des pays de l'Union.

Cette stratégie de la Banque est encadrée par les limites d'intervention. Ces limites sont définies par rapport à ses fonds propres effectifs (FPE) suivant la matrice d'appétence au risque telle qu'approuvée par le Conseil des Ministres dans la déclaration d'appétence au risque de la Banque.

6.2. Variation des titres de capital détenus

6.2.1 Tableau de variation des titres de capital détenus

Les variations en valeur brute des titres de capital détenus (*voir note 2.9 du résumé des principes et pratiques comptables essentiels*) se présentent comme suit :

Variation des titres de participation	30/06/2025	31/12/2024
Valeur brute des participations au 1er janvier	104 268	98 979
Acquisitions	13 597	5 859
Cessions	-24	-570
Valeur brute des participations	117 842	104 268
Gains et pertes latents sur instruments en JVOCI non recyclables	52 422	50 285
Gains et pertes comptabilisés en résultat sur instruments en JVR	3 696	3 108
Valeur nette des participations	173 959	157 661

6.2.2 Répartition des titres de capital détenus par contrepartie

L'évolution des titres de capital détenus comptabilisés dans l'état de la situation financière entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 sont détaillées par contrepartie dans les tableaux ci-dessous.

a) Instruments comptabilisés à la juste valeur par le résultat (JVR)

N°	Pays	Participations	% Détenition	30/06/2025			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins values de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b)+(c)
1	BN	FOAI - S icav ABDOU DIOUF	14,5%	2 500	1 216	400	4 116
2	h-uemoa	FEFISOL	8,2%	16	37	0	53
3	SN	FCP/IFC BOAD	100,0%	5 000	1 856	187	7 043
TOTAL				7 516	3 109	588	11 212

N°	Pays	Participations	% Détenition	31/12/2024			
				Encours brut (a)	Gains et pertes latents reclassés en résultat non distribuable (b)	Plus/Moins values de la période en Résultat (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (b) + (c)
1	BN	FOAI - S icav ABDOU DIOUF	14,5%	2 500	1 169	47	3 716
2	h-uemoa	FEFISOL	8,2%	16	37	-	53
3	SN	FCP/IFC BOAD	100,0%	5 000	1 459	397	6 856
TOTAL				7 516	2 666	443	10 625

b) Instruments comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JV/OCI) non recyclables

N°	Pays	Participations	% Détenition	30/06/2025			
				Encours brut (a)	Plus/Moins valeurs de la période en OCI (b)	Gains et pertes latents en OCI non recyclables (c)	Valeur au bilan (d) = (a) + (c)
1	BN	SOAGA	19,3%	103	107	198	300
2	SN	BNDE	1,92%	1 000	-63	293	1 293
3	h-uemoa	CAURIS CROISSANCE II	17,7%	4 268	-1	-2 016	2 251
4	TG	GARI S. A.	11,6%	1 500	-1	1 530	3 030
5	MA	BDM Mali	16,0%	600	900	24 382	24 982
6	BN	BOA Bénin	2,3%	98	387	2 040	2 138
7	NG	SONIBANK Niger	7,1%	1 082	-23	2 201	3 283
8	CI	BHCI Côte d'Ivoire	0,18%	150	4	-85	65
9	NG	BOA Niger	5,7%	137	41	1 822	1 959
11	h-uemoa	Afreximbank	0,3%	2 500	-5 666	1 982	4 482
12	SN	Banque Régionale de Marché (BRM)	4,0%	1 610	-378	-961	648
13	BF	Banque de l'Habitat du BF	0,9%	200	8	72	272
14	CI	BRVM	9,2%	56	149	728	784
15	CI	DC/BR (BRVM)	9,1%	140	241	619	759
16	TG	CICA RE	2,0%	999	229	1 253	2 252
17	MA	MANDE Hotel	16,7%	50	-4	213	263
18	CI	CIPREL	2,0%	584	-1	1 278	1 862
19	TG	ASKY (EX SPCAR)	14,0%	5 990	5 310	8 995	14 985
20	CI	RASCOM	7,1%	1 600	0	-1 600	0
21	h-uemoa	PROPARCO	0,7%	6 659	206	1 311	7 971
22	TG	BOAD-Titrisation	100,0%	500	1 158	658	1 158
23	TG	CRRH-UEMOA	15,2%	3 468	0	1 978	5 446
24	h-uemoa	Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)	3,1%	2 189	-168	-1 845	345
25	TG	ORAGROUP	2,1%	1 642	-392	702	2 344
26	BF	Fidélis Finance (ex Burkina Bail)	6,5%	689	-156	760	1 449
27	SN	CNCAS	4,49%	1 573	0	-32	1 541
28	BF	CORIS BANK	0,0%	0	0	0	0
28	CI	Nouvelle BRS CI/ORA Bank CI	24,5%	16 995	579	12 432	29 427
29	CI	Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI)	9,6%	1 100	452	1 900	3 000
30	BF	Banque de l'Union Burkina Faso (BDU-BF)	10,1%	1 100	368	2 509	3 609
31	Kenya	FAER	4,9%	5 844	-544	-1 600	4 244
32	BF	AMETHIS WEST AFRICAN (AWA)	11,1%	1 040	-215	-274	766
33	CI	Air Côte d'Ivoire	7,9%	11 511	641	-6 460	5 051
34	h-uemoa	Investisseurs & Partenaires/ Développement (IPDEV2)	11,0%	1 131	-72	-314	817
35	Bn	Société Immobilière d'Aménagement Urbain SImaU	10,0%	500	0	585	1 085
36	SN	Banque Outarde	11,3%	2 000	-53	-646	1 354
37	h-uemoa	Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	3,3%	1 442	-17	-306	1 135
38	NG	Banque de l'Habitat du Niger	7,0%	825	-64	-418	407
39	h-uemoa	Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA	36,3%	8 896	-339	-763	8 133
40	h-uemoa	ECP Africa Fund IV	1,8%	2 621	-756	6	2 627
41	CI	MANSA BANK	7,6%	1 200	153	494	1 694
42	h-uemoa	ADIWALE Fund I	6,4%	2 011	464	-148	1 863
43	h-uemoa	AFIG Fund	4,0%	2 592	-391	-1 090	1 502
44	h-uemoa	Africa 50 Infrastructure Acceleration Fund		131	-131	-130	0
45	BN	BIIC BN	3,3%	10 000	171	171	10 171
TOTAL				110 325	2 134	52 422	162 747

La BOAD dispose dans ses livres une partie des dettes libellées en monnaie étrangère (dollars et DTS) qui l'expose au risque de change. Le risque de change est l'éventualité d'enregistrer des pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. La Banque peut, de ce fait, enregistrer des baisses de rentabilité, en rapport avec des variations défavorables du cours de certaines devises par rapport à l'euro, la parité étant fixe entre l'euro et le FCFA. Pour se couvrir contre les fluctuations des cours des devises, la Banque a procédé à la mise en place de contrats de couverture (contrats d'achat et vente à terme de devises) sur ses emprunts en devises hors euros (DTS et dollars). Par ces contrats, la Banque couvre 100% de son exposition au risque de change.

La politique de la Banque consiste à aligner les conditions essentielles des contrats de couverture sur celles des éléments couverts. Tous les contrats de couverture des emprunts obligataires de la Banque ont la même maturité que les emprunts en principal et en intérêt. La seule particularité tient à la maturité assez longue des emprunts contractés auprès de certains bailleurs institutionnels et des dettes subordonnées (dettes hybrides avec BADEA et l'émission publique Blossom). Les contrats de couverture y relatifs couvrent des périodes relativement courtes et font donc l'objet de renouvellement à l'expiration. Ces renouvellements permettent d'assurer une couverture totale et permanente de la dette conformément à la politique de gestion des risques de la Banque.

Les instruments de couvertures sont essentiellement des achats à terme. Le traitement du report/déport est présenté dans la note 13 ci-dessous.

Les types de relation de couvertures est de (i) juste valeur pour la couverture en principal des lignes d'emprunts auprès des bailleurs institutionnels et (ii) de couverture de flux de trésorerie pour la couverture en principal et en intérêts des dettes représentées par un titre constituées d'émissions obligataires seniors et dettes subordonnées (dettes hybrides) en dollars.

Les partenaires bancaires dans la relation de couverture sont des Banques internationales de premier plan telles que BNP, JPM, Standard Bank Natixis, Société Générale, etc.

Au 30 juin 2025 la rubrique "Actifs dérivés - instruments de couverture du risque de change" présente un solde de 8 071 MFCFA contre 108 895 MFCFA au 31 décembre 2024. La baisse de la valeur de la couverture s'explique par la régression des cours du dollars et DTS sur la période.

La juste valeur des dérivés des couvertures se décompose comme suit :

Instruments	Type de couverture	30/06/2025	31/12/2024
Couverture Eurobond 2017-2027	flux de trésorerie	0	54 449
Couverture Eurobond 2019-2031	flux de trésorerie	6 527	50 757
Couverture dettes hybrides 2024-2028	flux de trésorerie	0	3 689
Couverture dettes hybrides 2025-2030	flux de trésorerie		
Couverture de taux	flux de trésorerie	1 545	
Couverture des autres dettes auprès des bailleurs institutionnels	Juste valeur		-
Total		8 071	108 895

7.2 Comptes de régularisation actif

Ce poste enregistre des charges constatées d'avance, des produits à recevoir par la Banque, certaines dépenses engagées par la Banque et susceptibles d'être remboursées par des tiers, notamment sur les dossiers en recouvrement judiciaire et des mises à disposition de fonds non encore décomptées faites à certains employés en vue d'effectuer des dépenses pour le compte de la Banque.

Comptes de régularisation actif	30/06/2025	31/12/2024
Dépenses à régulariser	2 192	1 954
Charges constatées d'avance (*)	5 425	3 695
Produits à recevoir (**)	696	2 867
Autres comptes de régularisation actif (***)	14 640	942
TOTAL	22 953	9 458

* l'évolution des charges constatées d'avance au 30 juin 2025 s'explique par des paiements courant le premier semestre 2025 des primes d'assurance de portefeuille de crédit relatives à la période postérieure au 30 juin 2025.

** l'évolution baissière des produits à recevoir au 30 juin 2025 s'explique par le paiement effectif courant le premier semestre des dividendes des exercices antérieurs relatifs à certains titres de capital détenus.

*** les autres comptes de régularisation actif sont constitués de paiements échus à recevoir sur certains instruments de placements.

7.3 Autres actifs

Le poste « autres actifs enregistre les montants décaissés par la Banque en faveur de divers débiteurs autres que la clientèle, des préfinancements d'activités pour le compte de certains partenaires, des cautions versées par la Banque, des Avances et acomptes versés à certaines personnes et les dotations et subventions d'exploitation à recevoir des Etats membres.

Autres actifs	30/06/2025	31/12/2024
Débiteurs divers	813	1 067
Préfinancements d'activités (*)	3 572	2 580
Cautions versées	97	104
Avances et acomptes versés	321	1 722
Autres dotations et subventions à recevoir (**)	6 157	6 387
TOTAL	10 961	11 860

* les préfinancements d'activités sont des sommes payées par la Banque pour la réalisation de certains projets ou certaines activités pour le compte de partenaires externes. Ces sommes sont ensuite remboursées par ces partenaires au terme de la réalisation des activités concernées sur présentation des documents justificatifs.

** les Etats membres de l'UEMOA s'étaient engagés en 1994 à verser à la Banque des dotations et d'une subvention annuelle allant de 1995 à 2033 en vue de couvrir des pertes comptables engendrées par la dévaluation du Franc FCFA par rapport au Franc Français. Le solde de ces dotations et subventions à recevoir des Etats s'élève à 6 157 MFCFA au 30 juin 2025.

NOTE 8. IMMOBILISATIONS

8.1 Immobilisations corporelles

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 30/06/2025 et au 31/12/2024 se présente comme suit :

Immobilisations corporelles	30/06/2025	31/12/2024
Valeur brute	28 216	27 864
Dotations et reprises d'amortissements	-21 513	-20 898
Valeur nette comptable	6 703	6 966

Le détail par catégorie d'immobilisations corporelles est présenté dans le tableau ci-après :

	Terrains	Bâtiments	Propriétés en construction	Installations et Equipements	Total
Coût d'acquisition					
Solde au 1er janvier 2024	415	13 695	1 337	10 778	26 226
Acquisitions	340	0	2 168	1 998	4 506
Transferts	0	0	-2 689	0	-2 689
Cessions	0	0	0	0	0
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	-179	-179
Autres réévaluations	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2025	755	13 695	817	12 597	27 864
Acquisitions	0	0	0	445	445
Transferts	0	0	0	-74	-74
Transférées en immeuble de placement	0	0	0	0	0
Cessions	0	0	0	-18	-18
Solde au 30 juin 2025	755	13 695	817	12 949	28 216
Amortissements et cessions cumulés					
Solde au 1er janvier 2024	0	11 409	0	8 406	19 815
Charges d'amortissement	0	385	0	868	1 253
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	0	0
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-170	-170
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0
Solde au 1er janvier 2025	0	11 794	0	9 104	20 898
Charges d'amortissement	0	197	0	433	630
Transférées en immeubles de placement	0	0	0	0	0
Reprises d'amortissement (Cessions)	0	0	0	-15	-15
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0	0	0	0
Solde au 30 juin 2025	0	11 991	0	9 522	21 513
Valeur Nette des immobilisations corporelles au 30 juin 2025					6 703

8.2 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont constitués uniquement du centre de loisirs de la Cité du personnel. Le contrat prévoit une période de location initiale non résiliable de deux ans. Les loyers sont payables d'avance trimestriellement. Les renouvellements ultérieurs sont négociés de commun accord entre les parties. Aucun loyer conditionnel n'est facturé. Les valeurs nettes comptables des immeubles de placement sont présentées ci-après :

Immeubles de placement	30/06/2025	31/12/2024
Valeur brute	850	836
Dotations et reprises d'amortissements	-254	-231
Valeur nette comptable	596	605

L'évolution de la valeur nette comptable des immeubles de placement entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 se présente comme suit :

Immeubles de placement (en millions de FCFA)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Solde au 1er janvier		836	770
Acquisitions		14	65
Reclassement en provenance des immobilisations corporelles	8	0	0
Dotations et reprises d'amortissements		-254	-231
Variation de juste valeur		0	0
Solde au 30 juin 2025		596	605

Compte tenu du fait que l'actif n'a subi aucune dégradation, sa juste valeur est estimée égale au coût engendré par la Banque pour son acquisition, soit 850 MFCFA. A noter que l'actif est sur terrain d'autrui et en conséquence, sa valeur n'est pas influencée par

8.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont uniquement constituées de logiciels installés sur les serveurs locaux de la Banque dont elle détient le contrôle. Sont exclus de ce poste les dépenses réalisées dans le cadre des projets d'implémentation des modules SAP acquis dans le cadre des d'un contrat (Software as a Service : SaaS). Dans ce type de contrat l'éditeur à la dont la forme du contrat est SaaS.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles sont présentées ci-après :

Immobilisations incorporelles	30/06/2025	31/12/2024
Valeur brute	3 225	3 131
Dotations et reprises d'amortissements	-1 858	-1 826
Valeur nette comptable	1 368	1 305

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles entre le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Acquisition / Cession de logiciels		Dotations et reprises d'amortissements	
Solde au 01 janvier 2025	3 131	Solde au 01 janvier 2025	1 826
Acquisitions	95	Dotations	32
Cessions	0	Reprises	0
Transferts	0	Transferts	0
Classées comme étant détenus en vue de la vente	0	Classées comme étant détenus en vue de la vente	0
Solde au 30 juin 2025	3 225	Solde au 30 juin 2025	1 858
Valeur Nette au bilan au 30 juin 2025			1 368

8.4 Actifs non courants détenus en vue de la vente

La Banque a été déclarée propriétaire d'un bien immobilier par adjudication judiciaire qui est présenté en tant qu'actif non courant détenu en vue de la vente. Les formalités préalables nécessaires (mutation du titre foncier, sécurisation, nettoyage, etc.) à l'initiation du programme actif de cession ont été effectuées début 2023. Les procédures en vue de la vente (collecte et analyse des offres des acheteurs potentiels, etc.) ont été réalisées courant l'exercice 2024. A la date de préparation des présents états financiers, la Banque a trouvé des preneurs potentiels. Le dossier sera soumis au Conseil d'Administration de la Banque courant 2025 pour approbation pouvant permettre de conclure la vente avec l'un des preneurs déjà identifiés.

L'actif détenu en vue de la vente a été enregistré au montant le plus faible entre le coût d'acquisition (correspondant à la somme du prix d'adjudication et de tous les frais et charges encourus jusqu'à l'obtention effective de la propriété et qui s'élève à 12 711 MFCFA) et le montant de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. L'éventuel gain ou perte issue de la cession ainsi que les coûts de la vente seront portés en résultat net. Il n'y a aucun produit ou charge accumulé compris dans les autres éléments du résultat global lié à l'actif détenu en vue de la vente.

NOTE 9. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Les passifs financiers au coût amorti sont composés des emprunts contractés par la Banque

et des dettes qui leur sont rattachées (intérêts et commissions courus non échus).

49

9.1 Détail du poste « Passifs financiers au coût amorti »

Le détail de ce poste se présente comme suit (en MFCFA) au 30 juin 2025 et 31 décembre 2024 :

Passifs financiers au coût amorti	30/06/2025	31/12/2024
A) Dettes interbancaires (Cauris ROPPA, AFD.....)	7 770	7 913
I-Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires BOAD(*)	1 424 523	1 543 374
Bons BOAD	0	0
Échéances à moins d'un an/dettes rep. par des titres	0	0
Sous-total I	1 424 523	1 543 374
II- Dettes rattachées aux dettes représentées par un titre		
Intérêts courus sur dettes représentées par un titre	20 937	29 980
Charges différées sur bons et obligations	0	0
Sous-total II	20 937	29 980
B) Total dettes représentées par un titre (I+II)	1 445 460	1 573 354
I- Autres emprunts auprès des partenaires extérieurs		
Emprunts pour financement de projets à long terme	875 942	794 609
Emprunts pour financement d'études long terme	327	380
Échéances à moins d'un an/emprunts	0	0
Sous-total I	876 269	794 989
II- Dettes rattachées aux autres emprunts		
Intérêts et commissions courus sur autres emprunts	17 923	5 620
Charges différées sur autres emprunts	-38 318	-28 519
Sous-total II	-20 395	-22 898
C) Total Autres emprunts (I+II)	855 874	772 090
D) Dettes subordonnées ou dettes hybrides (**)	401 410	128 736
Total (A+B+C+D)	2 710 514	2 482 092

(*) Le montant total des encours sur emprunts obligataires est constitué uniquement d'eurobonds mobilisés en 2017, 2019 et 2021 sur le marché financier international.

(**) la dette subordonnée (dette hybride) est constituée d'instruments émis par la BOAD et comporte des caractéristiques similaires. Elle a une maturité initiale de 30 ans avec un non-call de 05 ans. La liste des bailleurs et sources de mobilisation de cette ressource figure dans le **tableau de variation des emprunts au point 9.2** ci-dessous. Au plan IFRS Accounting Standard, il s'agit d'un instrument de dettes sans composante de capitaux du fait de l'existence de clauses contractuelles qui obligent la BOAD à verser des coupons à la survenance de certains événements qui échappent à son contrôle. Au plan prudentiel, l'instrument remplit les critères d'intégration totale aux fonds propres effectifs dans la catégorie de tier 2. Il est pris en compte dans le calcul du ratio d'endettement (**Fonds propres effectifs/Dettes financières**) et des ratios d'adéquation des fonds propres.

9.2 Tableau de variation des emprunts

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 :

Emprunts	Encours au 31 décembre 2024	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 juin 2025
Dettes interbancaires	7 913	0	-143	0	0	7 770
TOTAL DETTES INTERBANCAIRES	7 913	0	-143	0	0	7 770
Tableau de variation des bons et obligations						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2024	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 juin 2025
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 543 374	0	0	-119 906	1 055	1 424 523
BONS	0	0	0	0	0	0
TOTAL BONS ET OBLIGATIONS	1 543 374	0	0	-119 906	1 055	1 424 523
Tableau de variation des autres emprunts						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2024	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 juin 2025
IDA	149 480	7 019	-10 797	-3 030	0	142 671
KfW	146 104	0	-11 844	0	0	134 260
AFD	131 316	0	-6 104	0	0	125 212
BEI	0	0	0	0	0	0
BAD	54 576	0	-5 382	0	0	49 195
BDC	0	0	0	0	0	0
BADEA	0	0	0	0	0	0
BNP Fortis	3 473	0	-3 473	0	0	0
BDA	19 679	0	-1 640	0	0	18 039
OPEC	32 798	0	0	0	0	32 798
SMBC	65 596	0	0	0	0	65 596
CDP 1 60M Euros	19 679	0	0	0	0	19 679
CDP2 75 M Euros	39 357	0	-9 839	0	0	29 518
FinDev Canada	6 560	0	0	0	0	6 560
HSBC	63 186	63 186	0	0	0	126 371
SOCIETE GENERALE	63 186	63 186	0	0	0	126 371
TOTAL LIGNES DE CREDIT	794 989	133 390	-49 079	-3 030	0	876 269
Tableau de variation des dettes subordonnées (dettes hybrides)						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2024	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel intérêts au TIE	Encours au 30 juin 2025
BADEA	63 140	0	0	-7 171	0	55 969
CDP	65 596	0	0	0	0	65 596
EMPRUNT OBLIGATAIRE BLOSSOM	0	316 057	0	-36 212	0	279 845
TOTAL DETTES SUBORDONNEES (DETtes HYBRIDES)	128 736	316 057	0	-43 383	0	401 410
TOTAL EMPRUNTS	2 475 011	449 447	-49 222	-166 319	1 055	2 709 971

La variation des emprunts par contrepartie entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 se présente comme suit :

2024						
Tableau de variation des dettes interbancaires						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel Intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2024
Dettes interbancaires	6 814	1 701	-602	0	0	7 913
TOTAL DETTES INTERBANCAIRES	6 814	1 701	-602	0	0	7 913
Tableau de variation des bons et obligations						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel Intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2024
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 478 539	0	0	63 210	1 625	1 543 374
BONS	0	0	0	0	0	0
TOTAL BONS ET OBLIGATIONS	1 478 539	0	0	63 210	1 625	1 543 374
Tableau de variation des autres emprunts						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel Intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2024
IDA	154 736	853	-7 585	1 477	0	149 480
KfW	151 863	19 679	-25 438	0	0	146 104
AFD	146 506	0	-15 190	0	0	131 316
BEI	0	0	0	0	0	0
BAD	42 381	22 958	-10 763	0	0	54 576
BDC	0	0	0	0	0	0
BADEA	0	0	0	0	0	0
BNP Fortis	4 019	0	-547	0	0	3 473
BDA	19 679	0	0	0	0	19 679
OPEC	32 798	0	0	0	0	32 798
SIBC	65 596	0	0	0	0	65 596
CDP 1 60MEuros	0	19 679	0	0	0	19 679
CDP 2 75 MEuros	0	49 197	-9 839	0	0	39 357
FinDev Canada	0	6 560	0	0	0	6 560
HSBC	0	63 186	0	0	0	63 186
SOCIETE GENERALE	0	63 186	0	0	0	63 186
TOTAL LIGNES DE CREDIT	617 578	245 296	-69 362	1 477	0	794 989
Tableau de variation des dettes subordonnées (dettes hybrides)						
Emprunts	Encours au 31 décembre 2023	Tirages de l'exercice	Remboursements de l'exercice	Risque de change	Capitalisation différentiel Intérêts au TIE	Encours au 31 décembre 2024
BADEA	59 363	0	0	3 777	0	63 140
CDP	0	65 596	0	0	0	65 596
TOTAL DETTES SUBORDONNEES (DETTE HYBRIDES)	59 363	65 596	0	3 777	0	128 736
TOTAL EMPRUNTS	2 162 293	312 593	-69 965	68 463	1 625	2 475 011

9.3 Echancier des passifs financiers au coût amorti

30 juin 2025 et 31 décembre 2024, l'échéancier des dettes en valeur contractuelle se présente comme suit

Échéances	30/06/2025	31/12/2024
Inférieur à six mois	40 963	41 489
De plus de six mois à un an	53 576	38 861
De plus d'un an à deux ans	159 132	173 736
De plus de deux ans à trois ans	542 270	611 686
De plus de trois ans à cinq ans	418 979	128 458
De plus de cinq ans	1 502 776	1 490 127
Sous total encours emprunts	2 717 696	2 484 357
Dettes rattachées sur emprunts	542	7 081
TOTAL EMPRUNTS	2 718 238	2 491 438

9.4 Ratio d'endettement de la Banque

Le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé que l'encours total des emprunts de la Banque soit limité à tout instant au triple de ses fonds propres. Au 30 juin 2025, l'encours des emprunts représente 158 % des fonds propres pour risques pour une limite statutaire de 300 %.

NOTE 10. FONDS AFFECTÉS

Les fonds affectés sont des fonds avec contributions extérieures de certains bailleurs. Les ressources des fonds sont constituées soit par subvention directe versée par le bailleur soit par l'octroi par ce dernier de prêts à taux d'intérêt réduit (le différentiel de taux par rapport au taux du marché servant à la constitution du Fonds). L'utilisation des ressources obtenues par la Banque et enregistrées dans ces Fonds est encadrée par les dispositions prévues dans les conventions établies à cet effet. La Banque a l'obligation de les rembourser dès lors que la destination finale des ressources ne correspond pas à celle prévue aux contrats conclus avec les bailleurs.

Au 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, Ils se décomposent comme suit :

Fonds affectés	Bailleur	30/06/2025	31/12/2024
Fonds d'Assistance Technique Belge FAT/B	Royaume de Belgique	217	217
Fonds Néerlandais	Pays bas	34	34
Fonds de contrepartie IDA	IDA	547	490
Fonds AFD d'Etudes	AFD	310	310
Fonds de contrepartie AFD	AFD	26	26
Fonds de Partenariat Environnemental	Fonds de Partenariat Environnemental	4	4
Fonds Facilité du Sahel KfW	KfW	4 427	4 577
Fonds chinois de coopération	CHINE	139	139
Fonds AFD IV de Renforcement des capacités	AFD	30	30
Fonds de Développement Energie	FDE	1 985	1 985
Fonds "Assurance Récolte"	UE MOA	2 869	2 873
Centre Régional de Collaboration (CRC)	Centre Régional de Collaboration (CRC)	807	807
Fonds du nouveau mécanisme de bonification	Fonds du nouveau mécanisme de bonification	51 658	33 745
Fonds CMS pour la bonification	CMS	1 000	1 000
Fonds FEM	FEM	9 239	9 373
Fonds d'Adaptation	Fonds d'Adaptation	12 071	12 071
Fonds Vert pour le Climat (FVC)	Fonds Vert pour le Climat	25 225	25 225
Fonds d'aide Aux Initiatives Régionales (FAIR)	UE MOA	383	383
Fonds KfW-PACAN	KfW	3 099	3 772
Fonds libération anticipé du capital	KfW	0	0
Ressources projets RSE	RSE	5	5
Fonds Etudes Climat	FEM	2 000	1 000
AFD-BonifS ONG-TAABA	AFD	6 351	6 351
Fonds de Transformation Digitale (FTD)	KfW	857	874
Fondation BOAD	BOAD	1 500	0
TOTAL		124 783	105 291

NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Au 30 juin 2025, les comptes de régularisation et de passifs divers se présentent comme suit :

11. Comptes de régularisation et passifs divers		30/06/2025	31/12/2024
Passifs dérivés	11.1	43 872	3 366
Comptes de régularisation passif	11.2	30 198	24 351
Autres passifs	11.3	15 201	15 601
TOTAL		89 271	43 319

11.1 Passifs dérivés

La Banque a mis en place des instruments de couvertures pour se prémunir contre les risques de change de ses dettes libellées en dollars et DTS et contre les risques d'évolution des taux de ses emprunts à taux variable (Cf. note 7.1).

Les passifs dérivés correspondent à la valeur négative des instruments de couverture au 30 juin 2025

La répartition des passifs dérivés par type de relation de couverture se présente comme suit :

11.1 Passifs dérivés	30/06/2025	31/12/2024
Passifs dérivés à la juste valeur (FVH)	4 316	1 794
Passifs dérivés en flux de trésorerie (CFH)	39 556	1 573
TOTAL	43 872	3 366

Le montant des passifs dérivés au 30 juin 2025 s'élève à 43 872 MFCFA et porte sur la couverture des lignes d'emprunts mobilisées en dollars. Ce niveau de passif financier résulte de (i) la baisse des cours du dollars et du DTS par rapport au niveau des cours garantis obtenus par la BOAD lors de la mise en place des contrats de couverture et (ii) de la signature de nouveaux de contrats de couverture sur lesquels la Banque a constaté une perte de 34 684 MFCFA en lien avec l'évolution baissière des cours du dollar sur la période.

La juste valeur des dérivés de couverture se décompose comme suit :

Instruments	Type de couverture	30/06/2025	31/12/2024
Couverture Eurobond 2017-2027	flux de trésorerie	1 413	-
Couverture Eurobond 2019-2031	flux de trésorerie	0	-
Couverture dettes hybrides 2024-2028	flux de trésorerie	3 459	-
Couverture dettes hybrides 2025-2030	flux de trésorerie	34 684	-
Couverture de taux	flux de trésorerie	-	1 573
Couverture des autres dettes auprès des bailleurs institutionnels	Juste valeur	4 316	1 794
Total		43 872	3 366

11.2 Comptes de régularisation passif

Ce poste enregistre des produits constatés d'avance, des charges à payer par la Banque dont les factures ne sont pas encore parvenues à la date de clôture des comptes, et des fonds reçus en attente de leur imputation à un projet spécifique.

Le détail des comptes de régularisation se présente comme suit :

11.2 Comptes de régularisation passif	30/06/2025	31/12/2024
Recettes à régulariser (*)	17 166	12 098
Charges à payer (**)	5 422	6 281
Produits constatés d'avance (***)	7 610	5 973
TOTAL	30 198	24 351

* les recettes à régulariser sont des encaissements reçus sur les comptes d'attente mais non encore identifiés à la date d'arrêté et des encaissements reçus sur des créances titrisées en attente d'être reversées au Fonds de Titrisation.

** les charges à payer portent sur les charges de l'exercice dont les factures ne sont pas encore parvenues à la date de la clôture.

*** les produits constatés d'avance concernent essentiellement des précomptes d'intérêts sur les bons de trésor qui seront étalés sur la maturité des bons au prorata temporis.

L'évolution du poste au 30 juin 2025 s'explique par l'importance (i) des produits constatés d'avance en lien avec les bons de trésor (ii) les recettes à régulariser en lien avec les ressources reçues non encore affectées sur un projet spécifique.

11.3 Autres passifs

Le poste « autres passifs » enregistre les dettes envers les fournisseurs de biens et services de la Banque ainsi que des sommes dues au personnel, à des organismes de sécurité sociale et à l'Administration Fiscale au titre des retenues d'impôts.

Le détail des autres passifs se présente comme suit :

11.3 Autres passifs	30/06/2025	31/12/2024
Créditeurs divers (*)	2 511	1 986
Dettes fournisseurs	12 689	13 616
TOTAL	15 201	15 601

*les créditeurs divers sont constitués de sommes dues au personnel de la Banque, à des organismes de sécurité sociale et à l'Administration Fiscale au titre des retenues d'impôts.

Le niveau du poste « autres passifs » au 30 juin 2025 s'explique par des dettes fournisseurs à payer aux assureurs dans le cadre d'assurance de portefeuille crédit et des échéances de remboursement d'emprunts à payer aux bailleurs ainsi que des appels de marge à payer sur les couvertures du risque de change.

NOTE 12. CAPITAUX PROPRES

12.1 Détail des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres respectivement au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Capitaux propres	30/06/2025	31/12/2024
Capital souscrit	1 525 750	1 525 750
Capital sujet à appel	-892 170	-892 170
Capital à libérer	-194 427	-230 529
Coût lié à la libération différée du capital	-9 281	-9 281
Capital (A)	429 872	393 770
Primes d'émission (B)	2 622	2 622
Réserves affectées aux activités de développement	76 050	76 050
Autres réserves	26	26
Résultats non distribués	737 455	706 554
Réserves et résultats non distribuables (C)	813 531	782 629
Résultat de la période (D)	22 163	39 402
Réserves de juste valeur sur les instruments de capitaux propres classés en JVOCI non recyclables (IFRS 9)	52 422	50 284
Réserves de couverture des flux de trésorerie	-152	-17 580
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite	-1 538	-1 538
Autres éléments du résultat global (E)	50 732	31 167
CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D+E)	1 318 921	1 249 590
Dettes subordonnées (Dettes hybrides) (F)	401 410	128 736
CAPITAUX PROPRES ET DETTES SUBORDONNEES (A+B+C+D+E+F)	1 720 331	1 378 326

12.2 Structure du capital de la BOAD

a) Le tableau suivant donne la structure du capital de la Banque au 30 juin 2025 en valeur nominale et sa répartition en actions. Chaque action confère à son titulaire les mêmes droits et obligations.

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOUSCRIT (1)=(2)+(5)	%	nb d'action	CAPITAL APPELE (2)=(3)+(4)	CAPITAL LIBERE (3)	CAPITAL A LIBERER (4)	CAPITAL SUJET A APPEL (5)
CATEGORIE A							
BENIN	95 400	6,25	1 908	46 913	28 463	18 450	48 487
BURKINA	95 400	6,25	1 908	46 913	28 463	18 450	48 487
COTE D'IVOIRE	95 400	6,25	1 908	46 913	28 463	18 450	48 487
GUINEE BISSAU	95 400	6,25	1 908	46 913	16 163	30 750	48 487
MALI	95 400	6,25	1 908	46 913	28 463	18 450	48 487
NIGER	95 400	6,25	1 908	46 913	16 163	30 750	48 487
SENEGAL	95 400	6,25	1 908	46 913	22 313	24 600	48 487
TOGO	95 400	6,25	1 908	46 913	28 463	18 450	48 487
BCEAO	547 950	35,91	10 959	141 604	134 224	7 380	406 346
	1 311 150	85,93	26 223	516 908	331 178	185 730	794 242
CATEGORIE B							
France	84 300	5,53	1 686	27 960	23 370	4 590	56 340
Allemagne	34 750	2,28	695	34 750	34 750	0	0
Belgique	16 950	1,11	339	5 940	3 216	2 724	11 010
BEI	22 700	1,49	454	19 700	19 700	0	3 000
BAD	20 750	1,36	415	16 250	10 350	5 900	4 500
EXIM BANK INDE	750	0,05	15	188	188	0	563
CHINE POPULAIRE	18 150	1,19	363	5 460	4 476	984	12 690
MAROC	16 250	1,07	325	6 425	2 645	3 780	9 825
	214 600	14,07	4 292	116 673	98 694	17 978	97 928
	1 525 750	100,00%	30 515	633 581	429 872	203 708	892 170
CAPITAL NON SOUSCRIT	183 600		3 672				
CAPITAL AUTORISE *	1 709 350		34 187				

(*) en 2022 les organes délibérants de la Banque ont autorisé une augmentation de capital pour 554 MFCFA entraînant ainsi le capital autorisé de la Banque qui passe de 1 155 MFCFA à 1 709 MFCFA. Au 30 juin 2025, le montant des souscriptions au titres de cette augmentation s'élève à 422 100 MFCFA et les libérations à 152 452 MFCFA.

b) Le tableau ci-après présente le détail du « capital à libérer » figurant dans la structure du capital.

	30/06/2025	31/12/2024
Capital à libérer hors coût lié à la libération différée du capital (a)	194 427	230 529
Coût lié à la libération différée du capital (b)	9 281	9 281
Capital à libérer (a+b)	203 708	239 810

12.3 Fonds propres effectifs

Les fonds propres effectifs de la Banque se décomposent comme suit au 30 juin 2025 et 31 décembre 2024 :

Eléments	30/06/2025	31/12/2024
A- Fonds propres de base Avant déduction (=1+2)	1 235 709	1 185 899
1- Capital et fonds assimilés	429 872	393 770
2- Réserves et fonds assimilés	805 837	792 128
B1- Fonds propres complémentaires hors dettes subordonnées	78 335	76 196
Fonds propres effectifs sans dettes subordonnées (=A+B1)	1 314 044	1 262 095
B2 -Fonds propres complémentaires (composante Dettes subordonnées classées en Tier 2)	401 410	128 736
Fonds propres effectifs avec dettes subordonnées (=A+B1+B2)	1 715 454	1 390 831
C- Fonds propres non versés	4 877	- 12 505
Capitaux propres et dettes subordonnées (A+B1+B2+C)	1 720 331	1 378 326

a. Les fonds de base représentent des fonds propres pour risques de meilleure

qualité, permettant la continuité d'exploitation de la Banque.

- b. **Les fonds propres complémentaires** représentent des fonds propres de qualité moindre que les fonds de base mais disposant d'une capacité d'absorption de pertes, en cas de liquidation ou de difficultés jugées importantes par la BOAD. Ils se composent en (i) dettes subordonnées (dettes hybrides) et (ii) des autres fonds propres (plus-values sur titres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global).
- c. **Les fonds propres non versés** correspondent à des éléments de capitaux propres sans contrepartie reçue en trésorerie. Ils comprennent (i) les réserves de couverture du risque de change lié aux intérêts de dettes couvertes, (ii) la part non versée des primes d'émission et (iii) la part non libérée des dotations des Etats.

NOTE 13. PRODUIT NET BANCAIRE

Les détails de cette rubrique se présentent comme suit :

Produit net bancaire	30/06/2025	30/06/2024
1-Produits et charges d'intérêts		
Intérêts et commissions sur prêts	68 260	81 746
Commissions sur garantie d'emprunts obligataires	0	0
Intérêts et produits sur placements	29 194	12 574
Sous-total produits d'intérêts (A)	97 454	94 320
Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre	-37 082	-31 113
Intérêts et charges sur autres emprunts	-17 470	-11 941
Autres charges services financiers et commissions diverses	-7 470	-2 583
Sous-total charges d'intérêts (B)	-62 022	-45 637
Marge sur intérêts et commissions C=(A)-(B)	35 433	48 683
2.1-Gains et pertes de change		
Gain de change consommé	121	107
Gain de change potentiel	166 432	13 770
Sous-total gain de change (D)	166 553	13 877
Perte de change consommée	-119	-117
Perte de change potentielle	-113	-48 193
Sous-total perte de change (E)	-232	-48 310
Perte nette de change F=(D)-(E)	166 321	-34 433
2.2-Gains/pertes sur instruments de couverture (G)	-158 757	43 726
2- Gains/pertes nets sur devises (G)-(F)	7 564	9 292
3- Gains/pertes sur instruments de capitaux propres à la JV/R	588	302
4- Dividendes	1 250	4 391
5-Produit Net Bancaire (PNB) = (1)+(2)+(3)+(4)	44 834	62 667

Les gains et pertes de change résultent de la mobilisation par la Banque de ressources en devises hors euros auprès de partenaires financiers et sur le marché financier international pour le financement des projets. Leur montant correspond à l'effet de l'évolution des cours de ces devises au cours de la période.

Ces ressources en devises ont fait l'objet de couverture par des opérations d'achat à terme et de swap. Le montant des gains et pertes sur instruments de couverture correspond à la variation de ces contrats de couverture sur la période en mouvement inverse du risque de change en vue de neutraliser l'impact de ce dernier.

L'écart résiduel entre les gains et pertes de change d'une part et les gains et pertes sur instrument de couverture d'autre part s'explique essentiellement par les points de swap

(reports et deports de devises) qui sont des gains ou des pertes réalisées par la Banque⁵⁷ dès la signature du contrat de couverture et font l'objet d'étalement linéaire sur la durée du contrat.

NOTE 14. COÛT DU RISQUE

L'évolution du coût du risque au 30 juin 2025 et 30 juin 2024 figure dans le tableau ci-dessous :

Coût du risque	30/06/2025	30/06/2024
Dépréciations sur créances sur la clientèle	-7 275	-17 135
Reprise de dépréciations sur créances sur la clientèle	1 333	12 580
Dépréciations sur portefeuille titres	-886	-308
Perte sur créances couvertes par des dépréciations	0	-13 827
TOTAL	-6 829	-18 690

La répartition du coût du risque par bucket se présente comme suit :

Répartition du coût du risque par bucket	30/06/2025	30/06/2024
Bucket 1	-605	-642
Bucket 2	-6 129	-9 127
Bucket 3	-94	-8 920
TOTAL	-6 829	-18 690

L'évolution des dépréciations sur le bucket 2 entre les deux périodes découle essentiellement de la prise en compte de la situation sécuritaire et socio-politique au Burkina, au Mali et au Niger dans l'ajustement des notations des contreparties basées dans ces pays et par ricochet, dans l'estimation des pertes de crédit attendues.

Au cours du premier semestre 2025 aucune créance n'a été déclassée en défaut, expliquant ainsi l'absence de nouvelles dépréciations sur le bucket 3 contrairement à l'année dernière où la Banque avait enregistré des déclassements et des pertes importants sur la clientèle.

Evolution des dotations aux provisions sur la période se présente comme suit :

Evolution des provisions	Solde au	Mouvements de la période			Solde cumulé au
	31/12/2024 (a)	Augmentations / Dotations (b)	Diminutions / Deprises (c)	Solde 30/06/2025 (d) = (b) + (c)	30/06/2025 (e) = (a) + (d)
Provisions créances sur clientèle	196 595	7 275	-1 333	5 943	202 538
Provisions sur portefeuille titres	7 909	886	0	886	8 795
Provisions sur Autres actifs	8 244	0	0	0	8 244
Dotation aux provisions (*)	212 749	8 161	-1 333	6 829	219 578

* les provisions sont passées de 212 749 MFCFA au 31 décembre 2024 à 219 578 MFCFA, entraînant un coût du risque de 6 829 MFCFA essentiellement lié aux provisions des créances sur la clientèle.

NOTE 15. CHARGES LIEES AUX ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT

Ce poste regroupe les charges ayant un lien avec les activités de développement exercées par la BOAD notamment la bonification de projets non marchands et les études préalables au financement d'activités de développement.

Charges liées aux activités de développement	30/06/2025	30/06/2025
Bonification d'intérêts	-639	-689
TOTAL	-639	-689

NOTE 16. GESTION DES RISQUES

La BOAD a adopté et mis en œuvre des processus et dispositifs de quantification, de

surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels) adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principales catégories de risques (risque de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque opérationnel) font l'objet de suivi dans le cadre de Comités spécifiques (Comité des Engagements, Comité ALM etc.).

Depuis le 1er janvier 2018, en application d'IFRS 9, le modèle de dépréciation de la Banque intègre d'une part, l'anticipation des pertes en se basant sur les pertes attendues (ECL) et d'autre part, la prise en compte des prévisions macro-économiques dans la détermination des paramètres de risques (forward looking).

Les objectifs et les règles en matière de gestion des risques financiers sont identiques à ceux appliqués pour les comptes individuels au 31 décembre 2024. Toutefois, les principales données sont résumées ci-après. Elles seront davantage détaillées et actualisées à la clôture de l'exercice 2025.

16.1 Les secteurs d'activité dominants

L'encours des prêts se répartit comme suit par secteur d'activité au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

Secteurs d'activités	30/06/2025	%	31/12/2024	%
Finance et Assurance	297 623	11%	333 011	14%
Agriculture, Développement rural et Projets sociaux	637 750	25%	638 929	26%
Industries	127 727	5%	70 658	3%
Energie et Eau	402 086	15%	383 351	16%
Infrastructures et équipements de transport, Assainissement et aménagements urbains	1 057 270	41%	976 778	40%
Technologies de l'information et de la communication	23 395	1%	23 392	1%
Hôtellerie et Tourisme et autres services	49 305	2%	37 018	2%
TOTAL	2 595 156	100%	2 463 134	100%

16.2 La répartition de l'encours commercial par secteurs

La répartition de l'encours commercial par secteurs se présente comme suit au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

Secteurs d'activité	30/06/2025	31/12/2024
Agriculture, Développement rural et Projets sociaux	5 000	1 783
Industries	121 700	64 588
Energie et Eau	134 131	131 832
Infrastructures et équipements de transport, Assainissement et aménagements urbains	82 895	77 010
Technologies de l'information et de la communication	10 581	10 581
Finance et Assurance	290 380	325 503
Hôtellerie et Tourisme et autres services	30 298	31 124
TOTAL	674 985	642 421

16.3 Exposition par guichet et par pays

La répartition de l'encours des prêts par guichet et par pays se présente comme suit au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

PAYS	30/06/2025			Total 2025
	FDC	FDE	Banque	
BENIN	139 309	9 853	112 472	261 634
BURKINA FAS O	139 198	13 581	184 896	337 674
CÔTE D'IVOIRE	98 800	26 221	413 435	538 456
GUINEE BISSAU	111 335	16 492	11 125	138 952
MALI	154 373	9 140	164 297	327 810
NIGER	142 166	22 571	100 559	265 296
SENEGAL	143 493	20 704	248 254	412 451
TOGO	143 572	0	169 311	312 882
TOTAL	1 072 246	118 562	1 404 348	2 595 156

PAYS	31/12/2024			Total 2024
	FDC	FDE	Banque	
BENIN	140 537	10 329	113 823	264 689
BURKINA FAS O	143 186	14 302	147 918	305 406
CÔTE D'IVOIRE	98 663	26 426	350 600	475 689
GUINEE BISSAU	111 152	16 350	6 002	133 504
MALI	154 009	9 616	148 907	312 532
NIGER	135 494	23 356	85 629	244 479
SENEGAL	145 448	21 569	240 724	407 741
TOGO	148 655	46	170 394	319 095
TOTAL	1 077 143	121 995	1 263 996	2 463 134

16.4 Répartition des encours par type de risque et par pays

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de prêts et de titres de placement (évalué au coût amorti) de la Banque en termes d'encours bruts par pays et par catégorie de risque :

2025						
Pays	Souverain		Non Souverain		Ensemble	
	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)
BENIN	203 066	11%	58 568	9%	261 634	10%
BURKINA FAS O	279 703	15%	57 971	9%	337 674	13%
CÔTE D'IVOIRE	304 815	16%	233 641	35%	538 456	21%
GUINEE BISSAU	133 905	7%	5 047	1%	138 952	5%
MALI	260 008	14%	67 802	10%	327 810	13%
NIGER	251 036	13%	14 260	2%	265 296	10%
SENEGAL	304 159	16%	108 292	16%	412 451	16%
TOGO	183 478	10%	129 404	19%	312 882	12%
Créances à la clientèle	1 920 171	100%	674 985	100%	2 595 156	100%
BENIN	19 809	4%	0	0%	19 809	3%
BURKINA FAS O	52 605	11%	9 000	6%	61 605	10%
CÔTE D'IVOIRE	150 854	32%	7 571	5%	158 426	25%
GUINEE BISSAU	0	0%	0	0%	0	0%
MALI	33 000	7%	0	0%	33 000	5%
NIGER	58 375	12%	0	0%	58 375	9%
SENEGAL	71 539	15%	11 000	7%	82 539	13%
TOGO	85 237	18%	129 671	82%	214 908	34%
Portefeuille titres (*)	471 418	100%	157 243	100%	628 661	100%
Ensemble	2 391 589	100%	832 228	100%	3 223 817	100%

2024						
Pays	Souverain		Non Souverain		Ensemble	
	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)	Encours	Encours (%)
BENIN	206 918	11%	57 771	9%	264 689	11%
BURKINA FASO	265 493	15%	39 913	6%	305 406	12%
CÔTE D'IVOIRE	251 425	14%	224 264	35%	475 689	19%
GUINEE BISSAU	133 457	7%	47	0%	133 504	5%
MALI	252 945	14%	59 587	9%	312 532	13%
NIGER	227 973	13%	16 505	3%	244 479	10%
SENEGAL	295 680	16%	112 062	17%	407 741	17%
TOGO	186 824	10%	132 271	21%	319 095	13%
Créances à la clientèle	1 820 714	100%	642 421	100%	2 463 134	100%
BENIN	21 238	7%	0	0%	21 238	5%
BURKINA FASO	58 293	20%	4 500	3%	62 793	14%
CÔTE D'IVOIRE	32 885	12%	0	0%	32 885	7%
GUINEE BISSAU	0	0%	0	0%	0	0%
MALI	21 000	7%	0	0%	21 000	5%
NIGER	46 000	16%	0	0%	46 000	10%
SENEGAL	43 414	15%	9 000	6%	52 414	12%
TOGO	61 651	22%	149 019	92%	210 670	47%
Portefeuille titres (*)	284 479	100%	162 519	100%	446 998	100%
Ensemble	2 105 193	100%	804 940	100%	2 910 133	100%

(*) Les bons sont exclus en raison de leur maturité très courte.

16.5 Structure de la dette

La structure de la dette en principal sur les autres emprunts auprès des partenaires extérieurs, les dettes subordonnées et les dettes représentées par des titres se présente comme ci-dessous :

Structure de la dette au 30 juin 2025

Structure de la dette au 30/06/2025							
Devises	Montant en devises	Cours au 30/06/2025	Encours actualisé (en MFCFA)		% du Total emprunts (D)	% des emprunts en devises hors euros (A)	% des emprunts en devises (B)
USD	2 273,48	559,69	1 272 445,11		47,09%	96,75%	47,09%
DTS	55,56	768,78	42 715,29		1,58%	3,25%	1,58%
TOTAL HORS Euros (A)			1 315 160,41	48,67%	48,67%	100%	48,67%
Euro	2 114,53	655,96	1 387 041,37	51,33%	51,33%	0%	51,33%
TOTAL HORS F CFA (B)			2 702 201,78	100%	100%	100%	100%
F CFA émissions internes (C)					0%		
TOTAL EMPRUNTS D= (B)+(C)			2 702 201,78		100%		

Structure de la dette au 31 décembre 2024

Structure de la dette au 31/12/2024							
Devises	Montant en devises	Cours au 31/12/2024	Encours actualisé (en MFCFA)		% du Total emprunts (D)	% des emprunts en devises hors euros (A)	% des emprunts en devises (B)
USD	1 772,41	631,40	1 119 100,45		45,36%	95,94%	45,36%
DTS	57,54	822,83	47 348,40		1,92%	4,06%	1,92%
TOTAL HORS Euros (A)			1 166 448,85	47,28%	47,28%	100%	1,92%
Euro	1 982,83	655,96	1 300 649,41	52,72%	52,72%	0,0%	52,72%
TOTAL HORS F CFA (B)			2 467 098,26	100%	100%	100%	52,72%
F CFA émissions internes (C)					0%		
TOTAL EMPRUNTS D= (B)+(C)			2 467 098,26		100%		

NOTE 17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs financiers de la Banque ainsi que leur juste valeur au 30 juin 2025.

17.1 Classification des instruments financiers

Pour la détermination de la juste valeur des instruments évalués au coût amorti, la Banque a retenu le cours de marché pour les instruments financiers cotés et a estimé que le coût amorti reflète la juste valeur des instruments non cotés. En conséquence, le coût amorti a été retenu comme juste valeur de ces derniers.

Pour les instruments déjà évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière (instruments de capitaux propres, les dérivés de couverture), le montant comptable est le même que celui de leur juste valeur.

Au 30 juin 2025, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				600 423	600 423	600 423
- Créances interbancaires				32 434	32 434	32 434
- Portefeuille titres - titres de dettes				854 598	854 598	857 526
- Créances sur la clientèle				2 502 015	2 502 015	2 502 015
- Prêts au personnel				24 883	24 883	24 883
- Créances sur actionnaires				4 800	4 800	4 800
- Instruments de capitaux propres	11 212		162 747		173 959	173 959
- Actifs dérivés de couverture	8 071				8 071	8 071
Montant total des actifs financiers	19 284	0	162 747	4 019 155	4 201 185	4 204 113
- Emprunts				2 710 514	2 710 514	2 580 869
- Passifs dérivés de couverture	43 872				43 872	43 872
Montant total des passifs financiers	43 872	0	0	2 710 514	2 754 385	2 624 741

Au 31 décembre 2024, la classification des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

Instruments financiers	Actifs et passifs financiers à la JV par le résultat	Actifs et passifs financiers à la JV OCI recyclables	Actifs et passifs financiers à la JV OCI non recyclables	Actifs et passifs Financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la JV
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	0	515 905	515 905	515 905
- Créances interbancaires	0	0	0	33 989	33 989	33 989
- Portefeuille titres - titres de dettes	0	0	0	632 471	632 471	591 061
- Créances sur la clientèle	0	0	0	2 372 600	2 372 600	2 372 600
- Prêts au personnel	0	0	0	23 977	23 977	23 977
- Créances sur actionnaires	0	0	0	5 075	5 075	5 075
- Instruments de capitaux propres	10 625	0	147 036	0	157 661	157 661
- Actifs dérivés de couverture	108 895	0	0	0	108 895	108 895
Montant total des actifs financiers	119 520	0	147 036	3 584 016	3 850 572	3 809 162
- Emprunts	0	0	0	2 482 092	2 482 092	2 339 801
- Passifs dérivés de couverture	3 366	0	0	0	3 366	3 366
Montant total des passifs financiers	3 366	0	0	2 482 092	2 485 459	2 343 167

17.2 Niveaux de juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente l'analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de clôture, en fonction du niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel leur évaluation est classée. Les montants sont basés sur les valeurs comptabilisées dans l'état de la situation financière.

Les justes valeurs incluent toutes les différences différées entre le prix de transaction et la juste valeur lors de la reconnaissance initiale, lorsque cette dernière est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation reposant sur des données non observables.

	Niveau 1. Cours de marchés actifs		Niveau 2. Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des Informations de marché observables		Niveau 3. Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas fondées sur des Informations de marché observables		Montant total	
	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025	31/12/2024
Actifs dérivés de couverture			8 071	108 895			8 071	108 895
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le résultat	6 440	6 404	11 212	10 625			11 212	10 625
Instruments de capitaux propres à la JV OCI non recyclables			-	-	156 307	140 635	162 747	147 039
Montant total des actifs financiers	6 440	6 404	19 284	119 520	156 307	140 635	182 031	266 560
Passifs dérivés de couverture			43 872	3 366			43 872	3 366
Montant total des passifs financiers	-	-	43 872	3 366	-	-	43 872	3 366

Le tableau suivant montre un rapprochement des soldes initiaux aux soldes finaux pour les instruments évalués à la juste valeur au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

2025	Portefeuille de négociation actif		Prêts et avances à la clientèle	Titres d'investissement			Portefeuille de négociation passif
	Titres adossés à des actifs	Dérivés structurés de gré à gré		Titres adossés à des actifs	Titres détenus sur véhicules de titrisation	Titres de participation	Dérivés structurés de gré à gré
Solde au 1er janvier 2025	-	-	-	-	-	157 661	-
Total profit ou perte :	-	-	-	-	-	2 725	-
en profit ou perte	-	-	-	-	-	588	-
en autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	2 138	-
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	-
Emmissions	-	-	-	-	-	13 597	-
Ventes et règlements	-	-	-	-	-	24	-
Transfert entrant au niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transfère sortant du niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2025	-	-	-	-	-	173 959	-

2024	Portefeuille de négociation actif		Prêts et avances à la clientèle	Titres d'investissement			Portefeuille de négociation passif
	Titres adossés à des actifs	Dérivés structurés de gré à gré		Titres adossés à des actifs	Titres détenus sur véhicules de titrisation	Titres de participation	Dérivés structurés de gré à gré
Solde au 1er janvier 2024	-	-	-	-	-	159 796	-
Total profit ou perte :	-	-	-	-	-	7 424	-
en profit ou perte	-	-	-	-	-	443	-
en autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	7 868	-
Acquisitions	-	-	-	-	-	5 859	-
Emmissions	-	-	-	-	-	570	-
Ventes et règlements	-	-	-	-	-	-	-
Transfert entrant au niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transfère sortant du niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	157 661	-

Les autres instruments évalués à la juste valeur sont classés en niveaux 1 et 2. Les instruments détenus par la Banque sont évalués selon les mêmes méthodes de juste valeur que les années précédentes. Il n'y a aucun transfert d'instruments entre les différents niveaux de juste valeur.

17.3 Techniques d'évaluation des justes valeurs

Le tableau suivant recense les techniques d'évaluation des justes valeurs de niveau 2 et 3 pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et les données non observables clés utilisées.

Type	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats de change à terme	Fixation des prix à terme	Toutes les données de calcul de la juste valeur sont observables	Il n'existe pas de sensibilité de données non observables
	La juste valeur est calculée au moyen de taux de change à terme cotés à la date de clôture et d'évaluations de la valeur actualisée basées sur les courbes de rendement /courbes de taux de crédit de contrat de grande qualité		
Instruments de capitaux propres (titres de capital détenus)	Technique des comparables de marché/ flux de trésorerie disponibles actualisés/ actif net comptable	- Taux d'actualisation ajusté du risque ; - Pourcentage des titres de capital détenus et de l'actif net	La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si : - Le taux d'actualisation ajusté du risque était moins élevé (plus élevé) ; - Le pourcentage de participations et l'actif net augmente (diminue).
	La juste valeur est estimée en fonction (i) des prix des dernières transactions (délai inférieur ou égal à 12 mois), conclues à des conditions normales de marché ou relevant d'une offre de paiement ferme et portant sur plus de 15% du stock existant ou (ii) de la valeur actuelle nette calculée au moyen de taux d'actualisation de titres présentant des rendements/risques similaires ajustée pour tenir compte de la structure financière (à condition que la société ait généré des flux consolidés de trésorerie d'exploitation positifs depuis les deux précédents exercices au moins) ou encore (iii) de la valeur mathématique sur la base des derniers états financiers disponibles.		

NOTE 18. ENGAGEMENTS HORS BILAN

18.1 Engagements reçus

Ces engagements représentent les accords de financements donnés à la Banque par les prêteurs étrangers et les garanties reçues des Fonds régionaux pour la clientèle. Ces engagements se répartissent comme suit :

Engagements reçus	30/06/2025	31/12/2024
Engagements d'emprunts à tirer (a)	258 286	384 657
Garanties reçues de Fonds régionaux (b)	7 375	7 940
Garanties reçues des Assureurs internationaux (c)	364 306	333 751
Total	629 967	726 348

- Les engagements à tirer représentent le reliquat non encore encaissé, des emprunts contractés auprès des bailleurs de Fonds.
- La Banque reçoit sur ses prêts des garanties autres que financières (hypothèques, gages, nantissements etc.).
- La Banque couvre le risque de crédit d'une partie de l'encours de ses prêts par des polices d'assurance signées avec des assureurs internationaux. La garantie sur l'encours couvert par ces polices au 30 juin 2025 s'élève à 364 306 MFCFA contre 333 751 MFCFA au 31 décembre 2024.

18.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont essentiellement relatifs aux accords de prêts et de titres de capital détenus signés avec divers bénéficiaires des concours de la BOAD. Ils s'analysent comme suit :

Engagements donnés	30/06/2025	31/12/2024
Engagements de prêts donnés (a)	3 130 934	2 749 441
Avances sur financement d'études	37 637	35 662
Engagements de prises de participations (b)	76 119	79 691
Cautions et autres garanties	20 698	17 500
Primes d'assurance crédit à payer (c)	20 653	21 137
Total	3 286 041	2 903 432

- (a) Les engagements de prêts donnés correspondent aux accords de financements dont la mise en place reste liée à la réalisation de conditions suspensives ou dont le décaissement effectif est en attente de demandes de tirage de l'emprunteur.
- (b) Les engagements de prise de participations concernent les souscriptions non encore libérées de la BOAD au capital des sociétés. Le détail se présente comme ci-après :

ENGAGEMENTS DE PRISE DE PARTICIPATION AU 30 JUIN 2025	Montant en MFCFA au 30/06/2025	Montant en MFCFA au 31/12/2024
Fonds Cauris Croissance II	1 791	1 791
Société d'Amethis West Africa (AWA) en Côte d'Ivoire	282	282
Fonds Investisseurs et partenaires pour le développement 2 (IPDEV2)	369	482
Fonds d'investissements dédié au développement des services financiers dans l'UEMOA (Yeleen)	1 104	3 055
Fonds I&P Afrique Entrepreneurs 2 (IPAE2)	558	600
Fonds Cauris Croissance IV	5 000	5 000
ECP Africa Fund IV	379	379
Fonds AFIG Fund II	408	408
ADIWALE FUND I	489	765
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds d'amorçage	12 000	12 000
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds Infrastructures	26 238	26 238
Prise de participation de la BOAD au capital du Fonds d'Accélération des infrastructures (IAF)	5 989	5 989
Prise de participation de la BOAD au capital social du Fonds I&P Afrique entrepreneurs 3	5 000	5 000
Prise de participation de la BOAD au capital social du Fonds de dév de projets de l'Alliance pour l'infrastructure Verte en Afrique (AGIA-PD)	9 839	9 839
Prise de participation de la BOAD au capital social de BOAD Titrisation au Togo	800	800
Prise de participation de la BOAD au capital social de BOAD Market Solutions en Côte d'Ivoire	2 300	2 300
Prise de participation de la BOAD à l'augmentation (augmentation de décembre 2024) du capital social de Air Côte d'Ivoire	3 572	4 763
TOTAL	76 119	79 691

- (c) la Banque a conclu des polices d'assurances crédit avec des assureurs bénéficiant d'une meilleure notation internationale (A, A+, etc.). L'objectif de cette opération est de réduire le risque d'exposition de la Banque et de bénéficier de l'effet de la meilleure notation de ces assureurs qui devrait permettre à la Banque, à terme, d'améliorer sa propre notation. Le coût de l'engagement des paiements futurs au titre de ces polices s'élève à 20 653 MFCFA au 30 juin 2025 contre 21 137 MFCFA au 31 décembre 2024.

NOTE 19. EFFETS DE LA SITUATION SECURITAIRE ET SOCIO-POLITIQUE SUR LES COMPTES DE LA BANQUE

19.1 Conflit en Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté depuis février 2022 a des effets sur la zone UEMOA, notamment à travers l'augmentation des prix du carburant et de certains produits de première nécessité entraînant ainsi une inflation généralisée dans la zone. Les contreparties publiques, principaux clients de la Banque, pourraient être impactés par cette situation ; ce qui aurait pour conséquence l'alourdissement de leur déficit et donc de leur qualité de crédit. Les contreparties privées sont également confrontées à cette situation économique difficile. Néanmoins, il convient de signaler qu'à la date d'arrêté des comptes, aucune contrepartie n'a été empêchée de s'acquitter de ses obligations envers la BOAD en lien avec cette situation.

19.2 Conflit israélo-palestinien

Depuis le 7 octobre 2023, on assiste à un conflit au niveau du Moyen-Orient. Ce conflit a

des répercussions sur la zone UEMOA, notamment par l'augmentation des prix du carburant et de certains produits qui doivent emprunter l'itinéraire Asie-Afrique. Certaines contreparties pourraient être impactées par cette situation. Cependant, à la date d'arrêté des comptes, aucune contrepartie n'a été empêchée de s'acquitter de ses obligations envers la BOAD en lien avec cette situation.

19.3 Environnement socio-politique et sécuritaire de la sous-région

La zone d'intervention de la BOAD reste toujours impactée par la situation socio-politique et sécuritaire de certains Etats.

La BOAD, conformément à sa politique prudente en matière de provisionnement, a tenu compte de cette évolution de la situation politique dans l'élaboration de ses comptes au 30 juin 2025.

19.4 Nouveaux tarifs douaniers initiés par les Etats Unis

Au cours du premier semestre 2025, les Etats Unis ont connu l'arrivée d'une nouvelle Administration. Cette Administration a mis en place des nouveaux tarifs douaniers avec plusieurs pays dont certains de la zone UEMOA. Toutefois, il faut noter que les exportations des pays de la zone vers les Etats Unis restent faibles. Bien que ces nouveaux tarifs douaniers pourraient avoir un impact sur certaines contreparties de la Banque, à la date d'arrêté des comptes au 30 juin 2025, aucune d'entre elles n'a été empêchée d'honorer ses engagements envers la Banque en lien avec les nouvelles exigences prises par les Etats Unis. Par ailleurs, la Banque n'a pas connaissance d'événements susceptibles de compromettre la situation financière de ses contreparties au motif des nouveaux tarifs douaniers. Néanmoins, la Banque suit de près l'évolution de la situation et ses conséquences potentielles sur les plans géopolitique et macroéconomique.

NOTE 20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes au 30 juin 2025 par le Conseil d'Administration de la BOAD, le Management de la Banque n'a noté aucun événement postérieur susceptible d'influencer la situation financière et les résultats de la Banque.